l'unité

M 2805 — N° 414 — 6 F. L'hebdomadaire du Parti socialiste 14 mars 1981

Le candidat amnésique

PAR CLAUDE ESTIER



AINSI, Valéry Giscard d'Estaing ne « pense pas aux autres candidats » ! Du moins a-t-il voulu le faire croire au cours de sa prestation télévisée de mardi soir. Mais le ton détaché qu'il avait choisi d'adopter tout au long de cette émission ne l'a pas empêché de lancer quelques flèches, particulièrement malvenues, dont le destinataire non nommé n'était évidemment autre que François Mitterrand, dont le président sortant sait fort bien qu'il est pour lui un adversaire redoutable.

Comme on pouvait s'y attendre, la stratégie du président sortant consiste à tenter de gommer les sept années qu'il vient de passer à l'Elysée pour reprendre le ton, le comportement et les méthodes — par exemple, l'alignement de chiffres au tableau — qui étaient celles du candidat de 1974. Il y a été aidé en l'occurrence par la complaisance des cinq journalistes qui l'interrogeaient — les mêmes qui, il y a deux semaines, avaient littéralement agressé Michel Debré — et dont la curiosité s'est très vite arrêtée devant des réponses dont on ne saurait dire qu'elles aient épuisé le sujet.

Affirmer, par exemple, que les attaques portées contre lui à propos de l'exercice monarchique du pouvoir ou de l'affaire des diamants de Bokassa ne sont que « balivernes » et « campagnes indignes » est plus facile que de répondre à une vraie question — qui n'a évidemment pas été posée — sur la nature même des longues relations de Giscard avec l'ex-empereur centrafricain, dont il a seulement, au passage, avoué, pour la première fois, qu'il l'a « fait partir », ce qui traduit une singulière conception de la coopération entre la France et les Etats africains !

Au demeurant, cette feinte indignation qu'exprime le candidat Giscard d'Estaing sur les matières qui le concernent personnellement, il ne la retrouve pas quand il s'agit des problèmes qui angoissent des millions de Français. Même s'il est contraint d'admettre que son plus grave échec est de n'avoir pu régler le problème de l'emploi, il affirme posséder maintenant la recette qui lui permettra d'y parvenir s'il est réélu pour un second septennat. En somme, le candidat Giscard d'Estaing accomplira demain tout ce que le président Giscard d'Estaing n'a pas fait depuis sept ans !

La formule est simple. Trop simple sans doute. Si elle a pu entraîner en 1974 l'adhésion d'une toute petite majorité d'électeurs, elle ne saurait aujourd'hui convaincre car entre-temps l'homme qui aligne à nouveau les promesses a fait, si l'on peut dire, ses preuves : les prix doublés, le chômage quadruplé, les inégalités accrues, la production industrielle stagnante, le commerce extérieur gravement déficitaire, sans parler de l'affaiblissement de la France au plan international ou des menaces sur les libertés et les droits de l'homme. A quoi il faut ajouter que les perspectives qu'il trace doctement aujourd'hui s'appuient sur autant de contre-vérités : il n'est pas vrai, par exemple, que la population active va diminuer au cours des cinq prochaines années, pas davantage que la réduction du nombre des travailleurs immigrés n'empêche l'accroissement du chômage : les chiffres mêmes cités par le candidat sortant pour les dernières années se retournent précisément contre lui.

L'aisance professionnelle dont Giscard d'Estaing sait faire preuve à la télévision ne le dispense pas de s'expliquer sur ce lourd bilan qui est aujourd'hui connu et ressenti par tous les Français. Et ces explications, c'est à lui qu'on les demande et non à ceux qu'il a choisis pour se jeter à sa place dans la mêlée, les Deniau, Lecat et autre Monique Pelletier !

S'il veut être vraiment un « citoyen candidat » — mais qui peut être dupe alors que tous les moyens du Pouvoir sont mis à son service ? — il ne peut s'en tirer par des astuces. Il ne lui suffira pas de sembler ignorer Jacques Chirac pour répondre aux questions que lui pose le ton offensif que celui-ci donne à sa candidature. Et d'abord celle-ci : à partir du moment où cent dix députés R.p.r. ont pris position pour Chirac, qui, lui, va jusqu'à envisager l'hypothèse d'une défaite de Giscard, il est clair que ce dernier ne peut plus prétendre, comme il l'a encore fait mardi, s'appuyer sur une majorité à l'Assemblée. Il en est effectivement réduit à être le candidat de l'U.d.f. même s'il entend laisser celle-ci dans l'ombre durant la campagne. Et c'est bien à lui qu'il convient désormais de poser la question : avec qui comptez-vous gouverner si vous êtes réélu le 10 mai prochain ?

Le candidat Giscard d'Estaing pourra encore moins ignorer les propositions de François Mitterrand, ou se contenter de prétendre qu'elles conduiraient au désordre et à la faillite. Là encore, la différence est grande avec la campagne de 1974. A l'époque, Giscard avait réussi à apparaître comme un homme neuf, compétent, sérieux. Sept ans après, le désordre, c'est lui, la faillite, c'est lui, et l'autre politique que propose le candidat socialiste vise précisément à démontrer que l'on peut apporter des solutions, d'abord au problème crucial de l'emploi, en prenant précisément le contre-pied de ce qui a été fait depuis sept ans et qui serait, à n'en pas douter, poursuivi dans les mêmes conditions si Giscard était réélu.

Contrairement à ce que souhaiterait le président sortant, la campagne électorale ne saurait se limiter à un exercice de style. Valéry Giscard d'Estaing est habile à faire des phrases. Mais ce qu'on lui demande aujourd'hui c'est de rendre des comptes ! Et comme l'a dit François Mitterrand, mercredi dernier devant la presse : « Il ne suffit pas au candidat sortant d'avoir du cœur pendant deux mois tous les sept ans. » ●

LE GRAND RENDEZ-VOUS DU 19 MARS

A l'initiative de Jack Lang et sous l'égide de l'association « Solidarité », un symposium international pour la science et la culture se déroulera le 19 mars dans la grande salle de l'Unesco, sur le thème « Culture, développement, liberté ». Ce sera une grande manifestation politico-culturelle à laquelle participeront d'une part les principaux dirigeants socialistes européens, parmi lesquels, autour de François Mitterrand, Willy Brandt, le chancelier Bruno Kreisky, Olof Palme, Felipe Gonzalez, Mario Soarès, Bettino Craxi, Michael Foot, Andreas Papandreou, etc. et d'autre part des personnalités diverses telles que Mme Salvador Allende, Mme Gueiler, ancienne présidente de Bolivie, Mgr Mendes Arceo, archevêque de Cuarnavaca, Georges Wald, Elie Wiesel, Giorgio Strehler, Luigi Comencini, Monica Vitti, Leonardo Sciacia, les professeurs Léon Schwartzenberg et Alexandre Minkowski, Rolf Lieberman et Bernard Lefort, ancien et actuel administrateurs de l'Opéra de Paris, ainsi que de nombreux universitaires, écrivains et artistes de nombreux pays.

Les séances seront présidées par Léopold Senghor et Willy Brandt. Le symposium s'achèvera avec une œuvre chorale de Xenakis, dirigée par l'auteur.

(Demandes d'invitations, 10, rue de Solférino, 75007 Paris.)

L'U.d.f. prend le maquis (page 2)

P.c.f.: la forteresse lézardée (page 3)

"On lui demande des comptes, Giscard fait des phrases." (page 4)

L'Administration lève le voile du secret (page 5)

"L'aménagement du territoire doit redevenir une priorité politique et économique" (page 6)

Le dur métier de locataire (page 7)

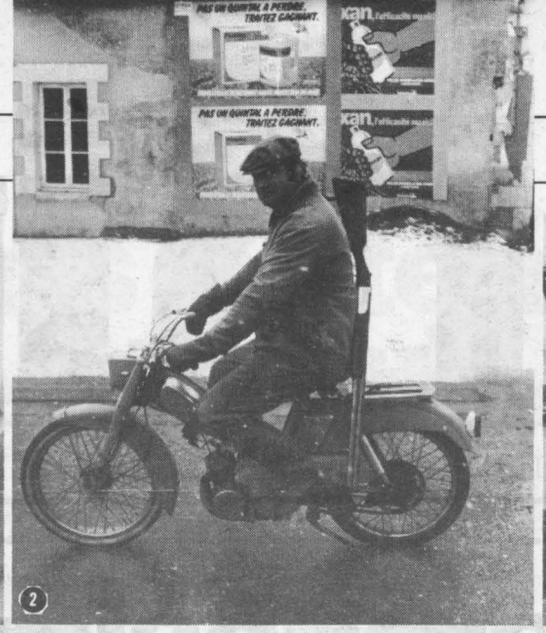
Goutte d'Or: la stratégie du dégoût (page 8)

Loleh Bellon ou le regard de l'actrice (page 11)

Avez-vous entendu parler de l'Erythrée? (page 12)

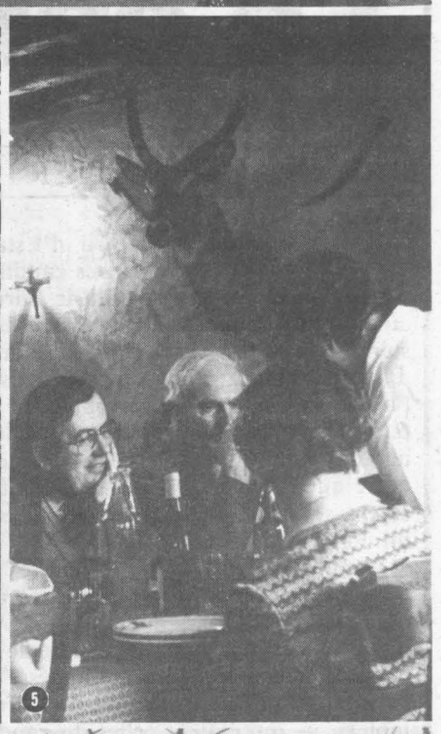


1


2


3


4


5


6


7

Le Sam' Suffit de Giscard

Valéry Giscard d'Estaing a annoncé qu'il ne se représenterait pas... dans sept ans. Ce n'est pas pour avoir le temps de préparer sa retraite à la campagne. Elle est fin prête.

1. *Authon, Loir-et-Cher.*
2. *Habitant d'Authon partageant la passion de Giscard.*
3. *Armandine - Cécile Hervé (84 ans) a vendu en viager « la Hersonnière » (un hectare, vingt-six ares) à Mme Giscard. Elle touche environ 500 F par mois.*
4. *Le château de l'Etoile : un domaine de cinq cent cinq hectares.*
5. *L'antilope a été offerte par Giscard, l'amateur de safaris, à l'auberge du Commerce.*
6. *Le Moulin de la Bersillière et sa rivière à truites (vingt-sept hectares) acheté en 1974, par le président.*
7. *Le prieuré du domaine de l'Etoile.*

L'U.d.f. prend le maquis

Clandestin, incognito, crypto-giscardien, l'U.d.f., créée parti du président pour les besoins de la cause européenne, est sommée de retourner aux oubliettes pour ne pas gêner le citoyen-candidat "au-dessus des partis"

PAR MICHELE KESPI

TRISTE concert, salle Pleyel, le samedi 7 mars où deux mille cadres giscardiens étaient réunis pour entendre l'oraison funèbre de l'U.d.f. Aux deux conventions précédentes, on leur avait expliqué comment Giscard d'Estaing avait besoin d'un mouvement uni et fort. Les inconditionnels, ceux qui sont, depuis trois ans, « les ouvriers du grand parti du président », ont appris, lors de cette troisième convention, que le citoyen-candidat, décidé à rester au-dessus des partis, attendait d'eux un soutien anonyme, discret, effacé... Si effacé que l'U.d.f. n'a plus, aujourd'hui, ni image ni existence.

L'Union pour la démocratie française a beau se baptiser formation, rassemblement ou mouvement, elle n'en est pas moins un parti, peu orthodoxe, certes, où se côtoient, pour les nécessités de la cause, C.d.s., P.r., radicaux et quelques autres groupuscules. Mais un parti quand même, bâti par et pour le président, construit pour le servir, écarté s'il le dessert : le sigle U.d.f. ne doit pas apparaître auprès du nom du président sortant durant la campagne électorale. Puisque Giscard n'est l'homme d'aucun parti...

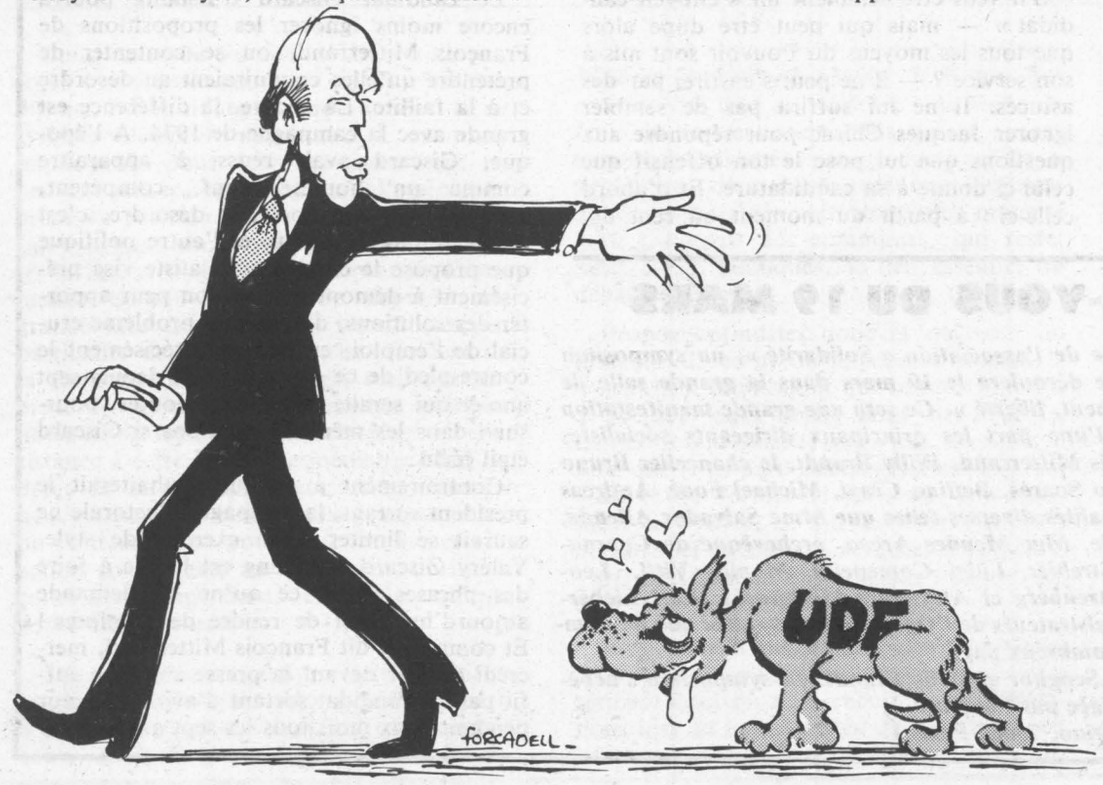
Ce n'est pas pour autant qu'il faut se priver du soutien des militants de l'U.d.f., dont les dirigeants ont dû expliquer aux troupes, dans des discours souvent embarrassés, comment soutenir Giscard incognito.

Après la mise à mort et avant les oubliettes, il fallait tout de même faire prêter serment d'allégeance. Dans le fond de la salle, une banderole bleu roi (nuance préférée du citoyen de l'Elysée) annonçait la couleur : « Je vous demande d'apporter votre soutien personnel au progrès de la France ». Giscard d'Estaing a téléphoné, personnellement, l'après-midi à Jean Lecanuet, qui a pu ainsi donner aux participants mis sur la touche cette formidable et revigorante bonne nouvelle : « Il apprécie le concours que vous allez apporter à sa campagne présidentielle. » Michel Pinton, délégué général de l'U.d.f., avait déjà le matin salué « ceux qui nous font l'honneur et le plaisir d'être ici avec nous ». Dire que ces remerciements après licenciement aient égayé les participants serait faux. L'ambiance, décidément, était morose, salle Pleyel.

Les orateurs eux-mêmes manquaient de conviction. Les témoins de base — un agriculteur, un Corse, un jeune, une mère de famille — montés à la tribune ont témoigné avec un certain entrain des bienfaits du septennat. Mais les ténors, laissés pour compte de l'état-major giscardien, écartés du saint des saints de la rue de Marignan, où se tient le Q.g. de la campagne, au profit de « nouveaux », ont eu bien du mal à introduire un vibrant enthousiasme dans leurs discours. Des discours si peu improvisés qu'on avait, le matin, le texte des péroraisons de l'après-midi où, fort courageusement — à défaut d'être convaincants —, Jacques Blanc (R.p.r.), Bernard Stasi (C.d.s.), Didier Bariani (radical) et Jean Lecanuet (d'où au fait ?) ont tenté d'expliquer l'art et la manière de devenir crypto-giscardien.

« A quoi sert cette convention ? » s'est demandé Lecanuet dans son discours de clôture. Voilà de longues heures que tout le monde se posait la question. « Nous ne sommes pas réunis pour désigner ni investir un candidat. » Précision inutile : Giscard avait dit avant lui qu'il se passait avec plaisir de l'investiture de son parti ! « Nous sommes réunis pour nous associer aux millions de Français qui veulent, pour la France, le succès de Valéry Giscard d'Estaing. » De l'aveu même de Jean Lecanuet, ce n'est pas si simple. Usant de son fameux sourire, un peu crispé peut-être, le leader centriste glisse, au détour d'une phrase : « Nous soutenons avec vigueur le chef de l'Etat et le gouvernement, et ce n'est pas toujours aussi facile que cela peut le paraître... »

Rendons-lui cette justice, c'est le secrétaire général du P.r., Jacques Blanc, qui a non seulement compris — une fois n'est pas coutume — mais expliqué clairement que l'U.d.f. était là pour se retirer, que le parti du président devait disparaître pour



ne pas gêner le citoyen-candidat. « L'échéance prochaine nous appelle à un degré de solidarité supplémentaire... Elle exige que nous n'essayons pas d'accaparer la moindre parcelle du dialogue qui doit se dérouler sans intermédiaire et sans accessoire, entre un homme et l'ensemble des Français et des Françaises. »

Cette cérémonie de clôture d'une campagne à peine engagée était aussi œuvre de prudence. On semble craindre un désengagement des giscardiens, et Lecanuet a insisté sur la nécessité « de mobiliser l'électorat dès le premier tour sur l'objectif du second tour. Il faut réduire le nombre d'électeurs de la majorité tentés de « donner une leçon » au premier tour, afin d'exprimer un mécontentement catégoriel.

L'objectif du second tour, est, on s'en doute, le regroupement de la majorité.

Prudence là aussi : les attaques contre Jacques Chirac ont été rares et légères. On s'est même gardé de prononcer son nom, et tout au plus a-t-on évoqué la versatilité de certains qui « peut conduire à brûler ce que l'on faisait quand on était au pouvoir »... La veille de la convention, François Deniau et Philippe Pontet (un des « jeunes qui montent », chargé de la coordination) avaient réuni, à huis clos, des parlementaires U.d.f. au Palais-Bourbon pour leur donner les consignes présidentielles : éviter toute aggravation des rapports, tant dans les circonscriptions qu'au niveau national, entre U.d.f. et R.p.r.

Durant cette grand-messe de pacification tous azimuts, on a aussi, évidemment, chanté les louanges de Giscard. André Fourçans, adhérent direct, animé de la foi du charbonnier, a évoqué « les deux cents mesures essentielles mises en œuvre pour l'amélioration de la condition féminine (lesquelles ?), et affirmé : « Quand on a un président comme ça, on n'en change pas. Et on l'aide. » D'autres orateurs ont préféré la dramatisation, qui a permis jusqu'ici à tous les présidents de la Ve République d'être élus, et ont repris, avec des variantes, « lui ou le chaos. » Bernard Stasi : « L'alternative est simple : c'est l'ordre communiste au gouvernement, ou le désordre communiste dans la rue. » (Morceau très applaudi). Michel Pinton : « Si, durant ces sept ans, la France a connu la paix sociale, s'il n'y a pas eu de nouveau Mai-68, c'est au prix de l'effort de justice sociale dont Valéry Giscard d'Estaing avait promis la réalisation en 1974. »

De débats, point. D'arguments, encore moins (où les trouver ?). De travaux de commission, nulle trace. Des discours simplistes pour faire passer la pilule et ranimer les ardeurs défaillantes composaient cette troisième, et peut être dernière, convention de l'U.d.f. Les animateurs de cette veillée funèbre semblaient fort pressés de se débarrasser d'une encombrante corvée. Jamais on ne vit horaire aussi respecté ! Nul besoin de rappeler à l'ordre des orateurs trop bavards : à croire que leur temps de parole leur pesait. Si bien que la fin des « travaux », prévue pour 17 h 30, eut lieu une demi-heure plus tôt. A moins d'évoquer des questions incongrues — l'avenir de l'U.d.f., par exemple — plus personne n'avait rien à dire. A dix-sept heures précises, une fois chantée « la Marseillaise », chacun a rangé ses affaires. Et est parti. Adieux furtifs, militants fatigués d'une journée d'inconditionnalité, dames emperlousées rasant les murs, renvoyées à jouer « Back Street », et spectacle étonnant d'une jeune femme à l'air si comme-il-faut enlevant rageusement son tee-shirt bleu marine barré de l'inscription « Allez Giscard »... ●

PARTI COMMUNISTE

La forteresse lézardée

On comprend que la direction actuelle du P.c. soit inquiète pour son avenir ; mais de là à accuser le P.s. de "tentative de débauchage et d'ébranlement du parti de l'intérieur", il y a un fossé, que Fiterman n'hésite pas à franchir

PAR GUY PERRIMOND

DURANT de longues années le P.c.f. avait su gérer ses contradictions internes sans graves dommages. Il lui suffisait d'une mise à l'écart pour que le silence engloutisse — d'une manière plus efficace que les « poubelles de l'histoire » — ceux qui à un moment donné s'étaient trouvés en désaccord avec leur direction. Quitte à mettre en œuvre ensuite la politique que ces « kamikazes » avaient proposée.

C'est en cela que le P.c.f. pouvait se présenter comme « un parti différent des autres ». Maître de son histoire officielle, capable de faire oublier l'histoire réelle, il lui suffisait de faire silence au lieu de tonner pour que l'actualité se plie à ses desseins.

Les temps ont changé et la session du Comité central de la semaine dernière, le rapport de Charles Fiterman et les articles publiés depuis montrent que la direction du P.c.f. n'est plus assurée de maîtriser son avenir, de faire oublier ses responsabilités. En un mot l'inquiétude est de retour.



Par qui est pratiquée l'ingérence

Pour Charles Fiterman et ses camarades, les choses sont simples. Contre le P.c.f. un front anticommuniste réunissant la droite et le Parti socialiste se serait constitué. Dans ce front, chacun a son rôle et celui qui serait dévolu au P.s. se résume à une « tentative grossière de débauchage et d'ébranlement du parti de l'intérieur ».

Si l'histoire nous apprend que « l'ingérence » fut plus souvent pratiquée par les partis communistes que par les partis socialistes, l'actualité prouve, depuis trois ans, que le P.c.f. a longuement rêvé d'une déstabilisation réussie du P.s. S'il fallait dresser depuis les débuts de « la polémique » un florilège des textes du P.c.f., il serait difficile à la direction de ce parti de nier que « la désagrégation du P.s. » ne fut pas un de ses desseins à peine secret.

Mais tentons de décoder le discours de Fiterman. Il est évident que cette nouvelle attaque n'a pas pour but principal de déconsidérer le P.s. et son candidat. Elle est exclusivement à usage interne et annonce, pour les divers « contestataires » communistes — c'est-à-dire ceux qui à un titre ou à un autre ne sont pas d'accord avec la direction actuelle et sa politique — des jours difficiles.

Traditionnellement, les opposants communistes étaient des isolés. Les intellectuels tout d'abord qui, à l'occasion d'un livre ou d'un article, parvenaient à faire connaître au « monde extérieur » leurs jugements, leurs espoirs brisés, leurs colères. Mais les modes passent et, retournant à leurs études, ces intellectuels abandonnaient — que faire d'autre ? — le combat.

Puis il y avait les non-intellectuels, ceux qui n'ont pas l'occasion de prendre la parole en dehors d'une organisation. Ceux-là, réduits au silence, se consacraient à leur syndicat, leur association, leur jardin. Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes et les « mécontents » isolés ne risquaient pas de peser sur la suite de l'histoire.

Or, que se passe-t-il depuis quelques années ? La réalité, mieux perçue, du mouvement communiste international, le rôle éminent du P.c.f. dans la rupture de l'union, la mort de quelques tabous et la réalité du Parti socialiste ont permis la multiplication d'ouvrages sur le P.c.f. Qu'il s'agisse de ses débuts, de la Résistance ou de la dernière période, la direction communiste n'est plus maîtresse de son histoire. Inutile qu'elle passe son temps à la faire réécrire, d'autres l'écrivent sans avoir de comptes à rendre à qui que ce soit. Or, préciser la vision du passé, c'est permettre de mieux comprendre le présent. Montrer que du congrès de Tours aux guerres coloniales les choses se sont souvent passées différemment de ce que l'hagiographie officielle racontait a un effet immédiat sur le présent : aujourd'hui les militants communistes savent qu'un rapport du Comité central

(suite en page 4)

Dur, dur... d'être socialiste et cégétiste

PAR MICHELE KESPI

« LA confiscation de la principale organisation syndicale française au profit du P.c.f. » vient d'être dénoncée par les militants socialistes de la C.g.t. Après la réunion de la commission exécutive du 3 mars dernier, les socialistes membres de cette centrale ont publié un texte désavouant l'attitude des dirigeants cégétistes dans la campagne présidentielle. Claude Germon, Pierre Carassus, Dinah Caudron, Pierre Feuilly et Janine Parent lancent un cri d'alarme : « La direction de la C.g.t. tourne le dos à l'un des aspects les plus novateurs du 40e Congrès : le débat démocratique... Il est urgent de donner la parole aux militants pour empêcher que soit cassé cet outil indispensable aux travailleurs qu'est la C.g.t., et pour préserver son indépendance. »

A la C.g.t. on trouve les socialistes de plus en plus gênants. Lors de la réunion du 3 mars les débats ont été extrêmement longs et durs. Pour la direction, une seule ligne : l'intransigeance.

Adoption d'un texte condamnant les propos tenus par Edmond Maire dans une interview au « Matin » du 2 et 3 mars. Selon Jean-Claude Laroze, « ses propos ont été calculés afin d'apporter à la campagne orchestrée par le grand capital, contre la C.g.t. et le P.c., une caution syndicale ». Les socialistes répondent en refusant de voter un texte qui falsifie les propos du leader de la C.f.d.t.

Adoption également — toujours sans les voix socialistes — d'un rapport où, sous prétexte de lutter contre l'anticommunisme, la commission exécutive entérine les actions menées par le P.c. On a même entendu, durant les débats, des cégétistes qualifier l'affaire de Montigny-les-Cormeilles de mesure d'assistance à personne en danger !

Refus en revanche de la proposition de Pierre Feuilly d'adopter un texte pour l'ouverture de tribunes de discussions dans la presse confédérale. Pourtant, le principe en avait été accepté lors du congrès de Grenoble. Il est aujourd'hui renié par ceux-là même qui l'avaient voté à l'époque. C'est donc en vain que l'on demande aujourd'hui à la C.g.t. que « les militants débattent démocratiquement » !

Sera-t-il bientôt inacceptable de ne pas être d'accord avec la ligne confédérale ? Le bureau confédéral n'a pas hésité à condamner, dans un texte daté du 5 mars, ceux qui s'opposent à l'alignement inconditionnel de la centrale sur la politique du P.c. Le bureau estime « nuisible tout ce qui, comme c'est le cas, peut conduire à des clivages internes sur la base d'applications politiques particulières » (sic). Condamnation assortie de menaces à peine voilées : « Ceux qui prennent une telle voie en subiraient le préjudice principal. »

Avant de se livrer à de telles réactions, la direction de la C.g.t. aurait dû réaliser que les socialistes ne sont pas les seuls à protester contre la « ligne Marchais ». Déjà, deux cents militants des Bouches-du-Rhône avaient manifesté publiquement leur mécontentement. Leur appel vient d'être repris par une cinquantaine de militants du Var, dont quatre sont membres de la C.e. départementale, et vingt, responsables à différents niveaux. Aujourd'hui, c'est au tour de deux membres de la C.e., — et non des moindres puisqu'il s'agit de René Buhl et de Jacqueline Lambert, qui ont abandonné, fin 1980, pour raisons personnelles, leurs sièges de secrétaires au bureau de la C.g.t. — d'expliquer que rien ne va plus. Ils l'ont fait dans une lettre adressée le 5 mars à René Lomet, responsable du secrétariat de l'organisation. Ce qui s'est produit le 3 mars, écrivent-ils, a « transformé la Commission exécutive en champ clos de rivalités politiques et d'accusations réciproques... Pour notre part, nous nous refusons à un tel affrontement dans ce cycle infernal, et c'est de propos délibéré que nous n'avons pas participé au vote ».

René Bulh (signataire de la pétition pour l'Union dans les luttes) et Jacqueline Lambert n'appartiennent à aucun parti : il sera difficile pour la direction de taxer leurs propos d'arbitraires, d'autant plus que ces deux responsables sont connus et appréciés des militants cégétistes. En élevant la voix, ils ont sans doute répondu aux souhaits de ceux, chaque jour plus nombreux, qui ne peuvent accepter l'intransigeance de dirigeants qui confisquent leur syndicat. ●

(suite de la page 3)

peut ne pas être « vrai » et que les distances prises avec la vérité n'ont rien à voir avec l'erreur.

Si par leurs livres les intellectuels « critiques » ont aujourd'hui un rôle, il est un fait nouveau qui inquiète davantage la direction du P.c. : ce sont les liens horizontaux qui se sont tissés entre militants critiques.

Un des avantages du centralisme démocratique pour les dirigeants réside en la solitude absolue du militant qui, sur un point ou un autre, n'est pas d'accord avec la politique suivie par sa direction. Certes, il peut arriver à convaincre la majorité de sa cellule. Et après ? Or, dans la dernière période, par le biais d'appels, de colloques ou de la pétition « d'union dans les luttes » — ils sont plusieurs milliers à l'avoir signée — les militants de base peuvent surmonter leur isolement, partager leurs expériences, coordonner leurs actions. Et c'est cela que craint par-dessus tout la direction du P.c.f. Résister à une critique individuelle est facile, mais face à la « collectivisation » réussie d'un désaccord, le danger est plus grand. Car, au lendemain de l'élection présidentielle, au P.c.f. comme ailleurs, il faudra faire les comptes ! Et si la direction doit à la fois affronter la réalité plus une opposition multiforme, mais relativement coordonnée, il ne lui sera plus possible de raconter n'importe quoi.

Ne pas se tromper d'adversaire

On rejoint là le passage du rapport de Charles Fiterman consacré au P.s. Les dirigeants communistes savent d'expérience qu'un responsable politique est amené par la force des choses à juger de l'évolution de ses partenaires, de ses alliés, de ses concurrents, de ses adversaires. Et qu'il n'y a aucune ingérence à décrire ce que l'on voit ou à analyser une évolution.

Les reproches adressés au Parti socialiste — et en particulier à Lionel Jospin — avaient un autre but. En clair cela signifiait aux militants communistes mécontents : « Attention, si vous bougez, vous faites le jeu du P.s. » D'ailleurs dans sa conférence de presse, Charles Fiterman a été plus précis. Sous le titre : « riposter avec vigueur à l'agression du P.s. » (il faut oser le faire !) il va plus loin. N'utilisant plus les citations et par un glissement révélateur des mots, il explique que les dirigeants socialistes « sont en train d'apporter leur soutien, si ce n'est d'organiser eux-mêmes une tentative d'ébranlement du P.c. ». Outre qu'en cette période les dirigeants socialistes ont autre chose à faire que « d'ébranler le P.c. », une telle précision signifie qu'à présent les communistes qui ont la notalgie de l'union, ceux qui se souviennent que le marxisme est autre chose que ce qu'en fait le secrétariat du P.c.f., en un mot que ceux qui tout en restant communistes n'acceptent pas le rôle que l'on fait jouer à leur parti, ceux-là et quelques autres n'auront plus le droit de le dire, à moins d'accepter de passer pour des sous-marins P.s. Et d'être condamnés.

Cette tentative de freiner un mouvement jugé dangereux arrive pourtant trop tard. Certes, la direction a réussi à mobiliser autour d'elle une « garde de fer », composée de nouveaux adhérents ou de vieux militants. Mais ils ne sont pas assez nombreux pour compenser l'immobilisme du plus grand nombre. Et pour freiner le « militantisme » des contestataires qui ont mis au service d'un nouveau combat — rendre leur parti à lui-même — leur expérience. De plus, et c'est là l'apport principal des critiques intellectuelles, les « simples » militants ont appris qu'en dehors du parti ce n'était pas l'enfer.

La course poursuite entreprise par la direction du P.c.f. — tenter à tout prix de gagner des voix marginales pour compenser les pertes prévisibles et faire taire ceux qui, pour la première fois en nombre suffisant, expriment leur désaccord — risque fort de ne pas se terminer comme l'aurait souhaité la direction. Mais il faut reconnaître qu'elle ne semble pas avoir très bien compris la réalité de notre époque : elle s'est trompée sur la solidité du P.s. et son ancrage à gauche. Elle n'a pas mesuré l'importance du sentiment, de la volonté unitaire de notre peuple. Enfin, elle a cru pouvoir maîtriser en deux trois et trois exclusions, des critiques internes. C'est beaucoup d'erreurs pour une direction. Et on comprend qu'elle soit inquiète. Mais, de grâce, qu'elle n'accuse pas « les autres » de vouloir l'accabler. Les autres, c'est-à-dire nous, ont d'abord à assurer l'avenir, à battre la droite, à permettre de changer la vie. Leurs coups, ils les réservent à leurs ennemis : au régime en place et à son candidat le président sortant. Que les communistes en fassent autant ! ●



Pascal Lebrun

Maïté Jourdan avec François Mitterrand, à Beauvais.

LA CAMPAGNE DE FRANÇOIS MITTERRAND

"On lui demande des comptes, Giscard fait des phrases."

PAR ANTOINE VIOLET

AVANT de présenter mercredi à la presse son équipe de campagne ainsi que le calendrier et les thèmes de celle-ci, François Mitterrand avait engagé samedi dernier, à Beauvais, la série des grands meetings qui doit l'amener successivement dans les vingt-deux régions françaises, le dernier étant prévu le 24 avril, l'avant-veille du premier tour, à Toulouse.

Beauvais, chef-lieu de l'Oise et l'une des principales villes de cette région de Picardie gravement atteinte par l'accroissement du chômage, était un lieu bien choisi pour développer le thème de l'emploi dont le candidat socialiste a souligné qu'il était sa priorité : « D'abord l'emploi. Il faut créer, inventer, imaginer et croire. Je demanderai aux Français de juger d'abord là-dessus avant tout autre raisonnement : qui peut le mieux sauver l'emploi ? »

Ce même thème de l'emploi fournissait aussi à François Mitterrand l'occasion de répliquer au pseudo argument de Valéry Giscard d'Estaing suivant lequel la gauche au pouvoir cesserait le désordre : « Quand j'entends dire le désordre ce sont les socialistes ou bien c'est le socialisme, ou bien c'est leur programme, le désordre c'est moi, alors je m'interroge : en quoi pourrais-je être synonyme de désordre par rapport au bilan que nous propose Valéry Giscard d'Estaing ? Le désordre pour demain ? Mais le désordre est là. Qu'appelle-t-on désordre, sinon un million sept cent mille chômeurs, cent mille entreprises industrielles et commerciales détruites, cent mille exploitations agricoles disparues ? Qu'appelle-t-on désordre pour demain quand hier, si proche, tant d'actions, tant de crimes encore inexpliqués ? (...) Qui craint demain ? Par rapport à quoi ? Par rapport aux forces du renouveau que j'entends incarner, ou par rapport aux forces du passé ? »

Et François Mitterrand ajoute, ironique : « Pour Valéry Giscard d'Estaing, le désordre commence seulement à partir du moment où c'est lui qui risque de perdre son emploi. »

Emaillant son discours de formules chocs vivement applaudies par le public qui s'entasse sous le chapiteau (« Giscard d'Estaing a présenté sa candidature. On attendait qu'il nous présente des excuses » ;

Maïté et sympathie

PAR FREDERIQUE DE GRAVELAINE

MAITE JOURDAN a un joli sourire qui illumine ses yeux noisette, un visage ferme au teint mat, un léger accent rocailleux, parce qu'elle vit à Pau. Quarante-sept ans. Chômeuse. La voilà présidente du comité de soutien à François Mitterrand. « Cela fait une semaine, mais je ne réalise pas encore bien que c'est moi dont je vois les photos dans les journaux. »

Comment a-t-elle été choisie, cette femme chaleureuse qui n'est pas militante socialiste, seulement sympathisante ? « Cela fait deux mois que je suis les réunions, que je vais dans les meetings, depuis qu'une amie socialiste m'a amenée au rassemblement de Carmaux, où il y avait François Mitterrand. L'ambiance m'a tellement emballée, être au milieu de ces gens, comme dans une grande famille... »

Un film tourné par la commission à la lutte des femmes de Pau et diffusé dans toutes les fédérations a fait connaître Maïté : avec une ouvrière du textile et une Portugaise immigrée, elle parlait de la condition des femmes. De son côté, le parti cherchait une chômeuse pour présider le comité de soutien. Pourquoi pas elle, puisque son histoire la rend étonnamment représentative de ces milliers de femmes qui subissent diverses oppressions ?

Fille de militaire, Maïté n'avait pour tout bagage qu'un C.a.p. de « couture floue » lorsqu'elle épouse un photographe. Elle l'aide à tenir son magasin, a deux fils qui ont aujourd'hui vingt-trois et quinze ans. Il y a dix ans, elle part, demande le divorce. « J'ai été complètement étouffée pendant treize ans, je ne pouvais pas prendre une décision, je ne savais même pas téléphoner seule ou signer un chèque. » Du jour au lendemain, elle se retrouve à la rue avec ses deux enfants, sans un sou. « C'est le problème des femmes d'artisans, qui n'ont ni statut ni protection sociale. » Sa mère l'héberge pendant six mois. « J'ai eu du courage : j'ai fait du porte-à-porte dans les boutiques et, au bout de huit jours, j'avais un emploi de vendeuse. »

Ce courage, elle l'attribue à l'énergie que lui a donné sa révolte accumulée pendant des années, soudain éclatée. Payée au S.m.i.c., elle quitte cet emploi et travaille dans un laboratoire de photo. « Je gagnais bien ma vie mais les conditions de travail étaient épouvantables. » De 8 h du matin à 10 h du soir, toute la journée à développer les films, à respirer les produits, dans une atmosphère confinée où les règles d'hygiène les plus élémentaires n'étaient pas respectées. « Mais je ne faisais pas attention, je me lançais dans le boulot à corps perdu. » Jamais un repos : « En cinq ans, je n'ai pas pris de vacances. Quand mon fils a été opéré de l'appendicite, je n'ai eu qu'une demi-heure pour aller le voir. » Epuisée, à la fois physiquement et nerveusement, elle tombe gravement malade. Un an sous antibiotiques dans une maison de repos où son patron, « un vrai tyran », vient la pourchasser pour qu'elle retourne travailler, malgré l'interdiction des médecins qui la changent de chambre chaque soir afin qu'il ne la retrouve pas !

Puis voilà Maïté vendeuse dans une bijouterie, licenciée de façon abusive en 1978. L'affaire, portée aux Prudhommes, n'est pas encore jugée. « Depuis, je suis au chômage. On me répond que je suis trop âgée, ou pas assez expérimentée. » Elle touche des Assedic 2 045 F par mois, plus une pension de 560 F pour son plus jeune fils qui fait des études. Le plus vieux est lui aussi chômeur. A partir d'avril, elle n'aura plus droit qu'à l'aide publique : 25 F par jour.

Maïté en a vu de toutes les couleurs. Et elle prend à cœur sa nouvelle charge : « Rassembler des femmes qui ont les mêmes problèmes que moi. Leur faire prendre conscience qu'elles se font entuber par le gouvernement, entre autres par Mme Pelletier. » Parmi les « cinquante mesures », elle en relève deux, par exemple l'aide aux veuves qui ne s'applique qu'aux femmes de salariés de moins de cinquante-cinq ans et dont les ressources ne dépassent pas 400 F par mois ! Ou la pension alimentaire versée aux divorcées dont le mari oublie ses devoirs : 267 F par mois et par enfant, soit pas grand-chose.

« Tout ça, c'est du bidon », dit fermement Maïté. Et sa voix pourrait bien porter. Comment en effet ne pas se sentir concerné par l'histoire de cette femme qui, après s'être révoltée, après s'être battue, en est venue à l'action politique ?

L'Administration lève le voile du secret

Que ce soit pour contester une facture de téléphone abusive, pour s'informer d'un P.o.s. ou pour avoir accès à un dossier scolaire, l'Administration ne peut plus rien vous refuser... théoriquement

PAR PAUL LEDUC

« La loi du 17 juillet 1978 a posé le principe de la liberté d'accès des administrés aux documents administratifs. Elle institue un véritable droit à l'information au profit des administrés et marque ainsi le point de départ d'une évolution profonde des rapports entre les administrateurs et le public : désormais la liberté d'accès aux documents est le principe, le secret, l'exception. » Qui ne serait tenté d'applaudir à la lecture de ces lignes extraites d'une note de service (n° 686) du ministère de l'Intérieur en date du 27 juin 1979 et signée Christian Bonnet ?

En principe, accéder aux dossiers de l'Administration, ceux qui nous concernent directement comme ceux qui touchent à notre vie de citoyen n'est donc plus un rêve mais un droit. La loi de 1978 — complétée par celle du 11 juillet 1974 — a cependant fixé des limites au champ de liberté qu'elle ouvrait. Ainsi interdit-elle la communication de diverses catégories de documents : ceux pouvant « porter atteinte au secret des délibérations du gouvernement et des autorités relevant de l'exécutif, au secret de la défense nationale et de la politique extérieure, à la monnaie et au crédit public, à la sûreté de l'Etat et à la sécurité publique, au secret de la vie privée et au secret en matière commerciale et industrielle ». Laborieuse énumération de zones réservées : l'opinion pourrait la trouver un peu large. Mais elle l'accepte de bonne grâce pour la bonne raison qu'elle ignore à peu près tout de cette loi sur l'accès aux documents administratifs.

De fait, à l'inverse de ce qui s'est passé avec la loi Sécurité et Liberté, aucune campagne publicitaire n'a été prévue pour la faire connaître. On sait que, malgré le lancement à grands frais du projet Peyrefitte et les débats passionnés soulevés par son examen et son vote à l'Assemblée et au Sénat, plus de 80 % des Français ignorent le contenu de la réforme du code pénal et du code de procédure pénale qu'il instaure.

Comment s'étonner dans ces conditions de l'ignorance des citoyens d'où découle le très faible nombre de demandes de communication de documents administratifs ? Plus que jamais, l'honnêteté voudrait ici qu'on pose comme postulat cette réalité d'évidence : nul ne connaît la loi tant qu'il n'en pas été personnellement informé. Cette nécessité d'« informer » ne peut être évacuée par l'énoncé précipité dans la presse ou à la télévision de l'adoption d'une loi nouvelle. Encore moins par la simple publication du texte de celle-ci dans le Journal officiel. Après tout, les Français ne sont pas tous de fins juristes, l'administration elle-même se perd bien, parfois involontairement mais pas toujours, dans le lacis des lois, décrets, règlements et circulaires qui, trop souvent, n'échappent pas au siège des contradictions.

Cette constatation un peu amère n'a pas empêché la Commission d'accès aux documents administratifs (72, rue de Varenne 75007 Paris) de présenter le 26 février un premier rapport plutôt optimiste. Ayant souligné qu'aux termes de la loi, les documents administratifs — à l'exception de ceux énumérés plus haut — sont de plein droit communicables aux personnes qui en font la demande « qu'ils émanent des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou des organismes, fussent-ils de droit privé, chargés de la gestion d'un service public », elle rappelle sa mission : veiller à l'application de ce texte. En treize mois d'activité, elle a donc instruit près de six cents dossiers, ce qui est peu.

Faute de statistiques précises, la commission estime cependant à plusieurs milliers le nombre des demandes d'accès aux documents administratifs pendant cette période. Leur nature ? « Ce sont, pour l'essentiel, des dossiers personnels qui ont fait l'objet de demandes d'accès : dossiers de fonctionnaires, dossiers médicaux, fiscaux ou relatifs à des opérations de construction ou d'urbanisme... Il est d'ailleurs surprenant de constater que les administrés se sont davantage tournés vers les administrations de l'Etat — notamment leurs services extérieurs — que vers les collectivités locales. »

Si la commission enregistre une tendance à l'ouverture des administrations les plus sollicitées, force lui est de constater que d'énormes progrès restent à accomplir. L'administré n'a pas fini de devoir jouer les Sisyphe. « Il ne faut pas se dissimuler, lit-on dans le rapport, la survivance de nombreuses résistances ou hésitations de la part des services devant certaines des conséquences de la loi. Quelques administrations ont parfois fait preuve de mauvaise volonté dans l'application de la loi. Les avis de la commission n'ont pas été suivis par un certain nombre de cas précis. Certes ces avis n'ont aucune force contraignante et il est dans l'ordre des choses que la commission et les ministères n'aient pas toujours la même approche des problèmes. »

L'administré qui ne peut obtenir satisfaction, malgré un avis favorable de la commission à la communication des pièces qu'il demande, peut finalement se tourner vers le tribunal administratif. Mais la procédure est lourde, éventuellement longue et coûteuse. Sur les trois cent vingt et un avis et conseils rendus par la commission, 72 % ont été respectés et 16 % sont restés lettre morte pour l'administration. Les avis défavorables tiennent à une procédure juridictionnelle en cours, à la demande de pièces concernant aussi des tiers et à ce qui touche des documents préparatoires. Par ailleurs, 29 % des avis rendus visaient à rejeter la demande soit parce que celle-ci était devenue sans objet (satisfaction y ayant été apportée entre-temps), soit parce que la commission n'avait pas compétence pour s'en saisir.

Plusieurs exemples des avis de la commission figurent en annexe du rapport. Ils concernent l'accès aux dossiers de fonctionnaires mis en cause dans l'affaire de l'Amoco-Cadiz, l'accès aux bandes d'enregistrement du fonctionnement de lignes téléphoniques, l'accès du Parlement aux fichiers informatisés de l'administration, l'accès aux rapports de vérification fiscale et la communication des documents comptables des communes. La généralisation de telles demandes ne manquerait pas de contribuer à une information plus complète des citoyens. Elle remettrait en cause la toute-puissance de grands commis de l'Etat trop craints et habitués à tirer les ficelles dans l'ombre inaccessible de leurs bureaux poussiéreux. Il serait donc dommage de ne pas user des possibilités qu'offre cette loi.

Si la commission paraît assez disposée à appuyer les demandes légitimes dont elle est saisie, elle reconnaît malgré tout les limites de son pouvoir. Là encore elle l'illustre de quelques exemples. Le plus frappant concerne le candidat écologiste Brice Lalonde. Par deux fois, le mois dernier, il a occupé pacifiquement un local du ministère de l'Industrie pour exiger qu'en vertu de la loi les rapports sur les incidents survenus à l'usine de retraitement des déchets nucléaires de La Hague lui soient communiqués. Par deux fois le ministère a voulu ignorer ses obligations. On peut aussi citer le cas de la veuve d'Henri Curiel, ce militant internationaliste assassiné à Paris par un obscur commando Delta. Malgré l'avis favorable de la commission, le ministre de l'Intérieur se refuse à communiquer à Mme Curiel et ses avocats l'avis (et sa motivation) de la commission de recours des réfugiés et apatrides, avis qui fut défavorable à l'assignation à résidence de la future victime du commando fasciste. Là encore, le ministre que nous citions au début de cet article n'a pas voulu donner l'exemple.

La loi de 1978 a donc incontestablement des faiblesses et des insuffisances. Il appartient au législateur d'y remédier. Elle n'en permet pas moins de lever un coin du voile qui recouvre les dossiers et décisions administratifs. Maintenant, à chacun de jouer. Que ce soit pour contester une facture de téléphone abusive, pour s'informer du plan d'occupation des sols en préparation ou pour que les parents d'élèves puissent prendre connaissance des dossiers scolaires de leurs enfants, l'administration ne peut plus rien vous refuser. Du moins théoriquement. Le succès sera affaire de patience... et de mobilisation des administrés. ●

« On lui demande des comptes, il fait des phrases » ; « Il veut rassembler les Français en commençant par diviser par deux : les bons et les mauvais, les bons étant bien entendu les siens »), François Mitterrand dénonce aussi avec force l'« agression » de Giscard contre les partis dans son interview au « Figaro Magazine » et se déclare fier d'avoir été désigné par les socialistes. Mais celui-ci a rejeté comme une « mauvaise querelle », de favoriser une entreprise de déstabilisation du P.c.f. (**voir l'article de Guy Perrimond).**

Tous les commentaires de lundi ont souligné que le candidat socialiste s'était abstenu de faire écho aux attaques du P.c.f. Preuve que lui au moins ne se trompe pas d'adversaire ! ●



Sipa-presse

François Mitterrand accueilli par Walter Amsallem, maire de Beauvais, et les militants de l'Oise.

il ajoute aussitôt qu'il avance comme un homme libre : « Rien n'a prise sur moi hors la conviction qui m'habite et l'amour que j'ai de mon pays. Aucune force au monde, hors celle que j'ai en moi et le sentiment de solidarité qui me lie aux Français, ne pèsera sur moi quand j'aurai la charge du pays. »

Après avoir défini l'autre politique qu'il propose au pays, François Mitterrand conclut sous une longue ovation en accusant le pouvoir d'avoir démoralisé les Français. Tandis qu'éclate l'Internationale, il salue la foule une rose à la main avec à ses côtés le maire de Beauvais, Walter Amsallem et la présidente du Comité national de soutien, Maïté Jourdan, qui a été, elle aussi, vivement applaudie quand elle a expliqué pourquoi, chômeuse, mère de deux enfants et non membre du P.s., elle avait décidé de s'engager dans cette campagne aux côtés du candidat socialiste **(voir page 4).**

Les thèmes ainsi développés dans ce premier meeting ont été repris le lendemain soir au Club de la presse d'Europe 1 par Pierre Mauroy qui a, en outre, affirmé sa conviction que le rassemblement populaire auquel François Mitterrand fait appel pour le redressement national se réaliserait pour le second tour sur le nom du candidat socialiste. « Quiconque se lèverait pour l'empêcher, s'est écrié Pierre Mauroy, serait à jamais radié de l'histoire de la gauche, de l'histoire de la classe ouvrière de ce pays. »

Chacun a remarqué au cours de ce débat la relative discrétion de René Andrieu, d'habitude plus incisif à l'encontre des dirigeants socialistes. L'article de Roland Leroy le lendemain dans « l'Humanité » et les propos de Charles Fiterman ont cependant montré aussitôt qu'il ne fallait pas voir là une atténuation des attaques antisocialistes de la direction du P.c.f., même si celle-ci n'a pas insisté sur l'absurde accusation portée contre Lionel Jospin, que

Emploi, agriculture, santé...

Après avoir exposé six grandes orientations pour l'emploi (interview à « Combat socialiste » du 24 février), puis douze mesures pour l'agriculture (Convention nationale agricole du 28 février), François Mitterrand a exposé dimanche son programme pour la santé dont les points principaux consistent à :

— instaurer une véritable politique de prévention en développant l'éducation sanitaire que la Sécurité sociale prendrait en charge ;

— développer le rôle des généralistes qui doivent devenir les piliers du système de soins. Une nouvelle convention serait signée entre les Caisses d'assurance maladie et les médecins et l'ordre des médecins serait supprimé ;

— ouvrir des centres de santé intégrés sur base de structures décentralisées qui prendraient en charge globalement les malades.

François Mitterrand propose, en outre, la gratuité des soins hospitaliers, l'abrogation officielle du ticket modérateur d'ordre public, l'institution d'un tiers payant pour les personnes démunies, enfin la création d'un laboratoire national de recherche après la nationalisation des trois grands groupes pharmaceutiques.

L'agenda de la campagne

VENDREDI 13 MARS : François Mitterrand visite quatre arrondissements de la capitale pour rencontrer les Parisiens en compagnie des élus socialistes :

15 h - La Cité Fleurie (XIII[e]), avec Paul Quilès

16 h - Visite aux petits artisans du Faubourg-Saint-Antoine, avec Georges Sarre

17 h - Foyer des immigrés du XX[e], avec Michel Charzat

18 h - Problèmes du logement dans le XVIII[e] (72, rue de la Chapelle) avec Lionel Jospin, Claude Estier, Daniel Vaillant, Bertrand Delanoë.

SAMEDI 14 MARS : François Mitterrand en Bretagne (Saint-Malo, Saint-Brieux, Lorient).

DIMANCHE 15 MARS : Visite à Montgeron et à Evry (Essonne). Inauguration d'une école et grand rassemblement à Evry pour le centenaire de l'Ecole publique.

LUNDI 16 MARS : François Mitterrand à « Cartes sur Table » (A.2 - 20 h 30).

MARDI 17 MARS : François Mitterrand à Saint-Dizier, Verdun, Bar-le-Duc.

Sortie des premières grandes affiches sur les panneaux commerciaux.

VENDREDI 20 MARS : Meetings à Niort et à Rennes.

Vous voulez que "l'Unité" vive...

Avec l'accélération de la campagne présidentielle, nous enregistrons une sensible remontée des abonnements à « l'Unité », dont beaucoup couplés avec le quotidien « Combat socialiste ». La vente militante est également en nette progression.

En cette période cruciale, nous demandons aux sections, aux militants, aux sympathisants de s'organiser pour faire de nouveaux abonnés et développer encore la diffusion militante de l'hebdomadaire du Parti dans la campagne présidentielle.

Bulletin d'abonnement à retourner à l'administration de

l'unité

10, rue de Solférino 75007 PARIS

Je soussigné.....

.....

.....

.....

demeurant .....

.....

.....

.....

.....

désire souscrire un abonnement à « l'Unité » :

- abonnement d'un an (200 F) ◯
- abonnement de six mois (120 F) ◯

abonnement couplé à « Combat socialiste » et à « l'Unité »

Un an (650 F) ◯
Six mois (360 F) ◯

et vous adresse la somme correspondante

◯ par chèque bancaire

◯ par chèque postal

◯ ou virement au C.c.p. « l'Unité » : 30 349 80 La Source

Date Signature

société

"L'aménagement du territoire doit redevenir une priorité politique et économique"

Organisée par le P.s., une réunion sur l'aménagement du territoire aura lieu le 14 mars prochain à Paris. Michel Pezet, secrétaire national délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement, répond aux questions de "l'Unité"

« L'UNITE » : Michel Pezet, on n'entend plus beaucoup parler de l'aménagement du territoire en France. Pourtant cette politique eut son heure de gloire dans les années soixante. Pensez-vous que cette politique eut des résultats positifs ?

MICHEL PEZET : *L'aménagement du territoire fut autrefois une priorité affirmée de l'économie et de la société françaises. Conçu au moment d'une intervention croissante de l'Etat, mis en œuvre par des institutions organisées spécifiquement à cette fin, doté de moyens financiers non négligeables, l'aménagement du territoire facilita, entre 1965 et 1970 notamment, un certain rééquilibrage de l'espace national. L'aménagement capitaliste a donc existé. Il s'est traduit par la création de la Datar, la mise en place des Oream, un système d'aide, la politique des villes moyennes, des contrats de pays, des schémas de protection de massifs. Au niveau départemental, un certain élargissement des prérogatives des conseillers généraux et au niveau municipal maintes réformes, dont la plus importante est en cours, ont contribué à cette politique complétée en 1972 par la création des Etablissements publics régionaux.*

Mais cette politique est restée davantage technocratique que démocratique ; de grandes décisions ont été prises par les commis de l'Etat et non par les élus. Elle n'a pas bénéficié des moyens financiers indispensables à sa mise en œuvre.

Elle s'est la plupart du temps limitée à au strict minimum, l'élargissement des compétences des assemblées locales restant cantonné à des points secondaires. Enfin elle a principalement consisté à limiter la densité économique de la région parisienne au bénéfice des régions de l'Ouest.

— Pensez-vous qu'en 1980 les mêmes critiques puissent être adressées à la politique d'aménagement du territoire ?

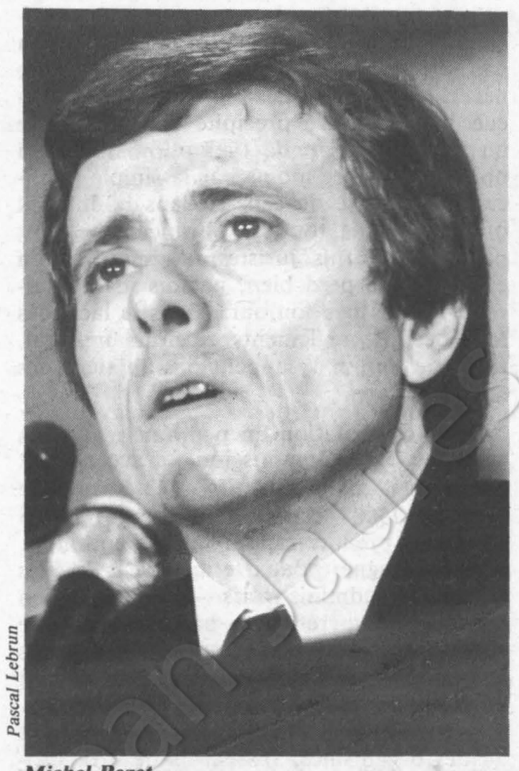
— En 1980 cette politique est terminée. L'aménagement du territoire a disparu. La récession de l'économie française depuis 1974, un certain retour du quantitatif, la fin de l'aménagement spontané par la création d'emplois, le déclin de toute planification mais surtout une volonté politique clairement affirmée de restauration des mécanismes de l'économie libérale peuvent s'expliquer sans justifier la situation actuelle.

Deux séries de raisons peuvent être évoquées :

1) Des raisons économiques : la crise, la montée du chômage et de l'inflation, les nouvelles conditions de fonctionnement des économies occidentales exigent des politiques d'économie. Les difficultés de la prévision remettent en question la planification tandis que l'époque des grands travaux d'infrastructures apparaît pour l'instant terminée. Les gains de la croissance passée pouvaient justifier un luxe qui n'apparaît plus prioritaire en ces temps de crise.

2) Des raisons politiques : la politique menée actuellement en France est d'inspiration fortement libérale et à ce titre répugne à intervenir directement dans les mécanismes du marché pour l'allocation des facteurs de la production. C'est aux travailleurs de se déplacer vers les espaces qui créent des emplois, aux entrepreneurs d'utiliser au mieux leurs capitaux, aux agriculteurs d'organiser leur reconversion. L'Etat n'a pas à aider les canards boiteux ; les incapacités de gestion seront sanctionnées par le marché.

Cette politique s'insère dans le cadre de la division internationale du travail. La priorité accordée aux ouvertures sur l'extérieur, la montée des firmes multinationales, la compétitivité internationale appellent à ne considérer l'espace régional que comme un simple espace de redéploiement de l'économie mondiale.



Pascal Lebrun

Michel Pezet.



Lors du colloque de Saint-Maximin, avec Léopold Sédar Senghor, Maurice Duverger, Haroun Tazieff et Gaston Defferre.

— La création d'établissements publics régionaux en 1972 ne contredit-elle pas votre argumentation ?

— Au niveau décentralisé des collectivités locales, tandis que la plupart des politiques et des techniciens s'accordent à reconnaître la pertinence de l'échelon régional pour tout ce qui concerne l'aménagement du territoire, le législateur, tout en refusant aux établissements publics régionaux le statut de collectivités locales, a cantonné les conseils régionaux dans des tâches secondaires. Les projets de décret sur l'élargissement de leur mission sont d'une telle timidité qu'ils ne peuvent remettre en cause le renouveau de la pensée jacobine, habillée sous les traits de la responsabilité privée.

— La définition de la région n'est pas aisée. Pensez-vous que l'aménagement du territoire doive redevenir un axe privilégié de la politique économique ?

— L'aménagement du territoire doit redevenir une priorité politique et économique. 1) Au niveau économique le bilan bien faible de l'aménagement capitaliste ne remet pas en cause la politique elle-même mais l'idéologie à laquelle elle se rattache. Les socialistes sont convaincus de la nécessité de promouvoir, en ces temps de crise, un développement local directement appuyé sur la solidarité du pays. L'Etat, bien sûr, doit être rétabli dans sa mission d'aménageur pour les grandes opérations. Mais c'est au niveau décentralisé que l'aménagement est efficace et peut constituer une réponse à la crise économique : la solidarité du pays contre le redéploiement du grand capital.

2) Au niveau politique les socialistes placent leurs espoirs à la fois dans un Etat garant de l'intérêt général, dont relève bien entendu l'aménagement du territoire, et dans une société plus responsable de travailleurs, d'hommes, de citoyens soucieux de prendre en main leur propre devenir. Ceux-ci ne laissent plus le soin aux bureaux parisiens d'aménager leur propre territoire.

3) Au niveau administratif enfin seule une réforme profonde à la fois des appareils d'Etat (grands ministères, équipement) et des institutions régionales et locales pourrait donner l'élan nécessaire à ce formidable renversement que le Parti propose à une société en voie d'avachissement et qui ne sait plus engager sa propre responsabilité.

— Le Parti socialiste a-t-il des propositions précises à faire sur ce point ?

— Les propositions du Parti en matière d'aménagement du territoire sont contenues dans le projet de loi portant sur la décentralisation de l'Etat et déposé au Parlement à la fin de 1979. Rappelons que ce projet comporte quatre parties portant respectivement sur :

— la décentralisation de l'Etat,
— le statut des élus,
— les agents des collectivités locales,
— la réforme des finances locales.

DECENTRALISATION DE L'ETAT

• Le contrôle des actes des collectivités locales a priori est remplacé par un système a posteriori. Les préfets sont remplacés par des commissaires de la République ou du gouvernement qui ont pour seule responsabilité la coordination des services et des interventions de l'Etat ;

• le président et le bureau du conseil général constituent l'exécutif du département ; la proposition de loi limite de façon générale le pouvoir réglementaire de l'Etat ;

• de nouveaux pouvoirs économiques sont accordés aux collectivités locales en matière de crédit, d'investissement, du foncier et de l'emploi ;

• les régions pourraient devenir les lieux privilégiés d'émergence d'une volonté collective différenciée, enracinée dans la réalité locale ; et notamment pour la planification économique (emploi, politique de l'énergie, politique industrielle et régionale), l'aménagement du territoire, l'organisation des grands services publics (santé,

Rédaction : 12, cité Malesherbes 75009 Paris. Tél. : 878.40.73. Administration : 10 rue de Solférino 75007 Paris. - Tél. : 550.34.35. *Directeur :* Claude Estier ; *Rédaction en chef :* Nicole Chaillot, Guy Perrimond ; *Rédaction :* Marie-José Bernardot, Christine Cottin, Frédérique de Gravelaine, Michèle Kespi, Jean-Paul Liégeois, Emmanuèle Plas, Paul Leduc, Gilbert Sans. *Secrétariat de rédaction :* Claudine Dervaux (révision), Mauricette Duchemin (maquette) ; *Dessins :* Jean-Pierre Coureuil, Barrigue, Solo, Pym, Bordeclerc, Forcadell ; *Photos :* Pascal Lebrun ; *Publicité :* 12, cité Malesherbes. Tél. : 878.40.73 ; *Administration :* Conseiller technique : François de Grossouvre ; *Secrétaire administrative :* Jacqueline Daimé ; *Coordination :* Offres 67, boulevard de Clichy, 75009 Paris. *Imprimerie E.T.C. 76190 Yvetot.*
Société éditrice : S.a.r.l. l'Unité ; *Directeur de la publication :* Claude Estier ; Cadet Photocomposition, 75009 PARIS.

Non à la région croupion

Les décrets du 15 février constituent la plus grave atteinte portée aux régions depuis leur création en 1972

PAR MAURICE POURCHON
président de la région Auvergne

LE 23 février dernier, le conseil régional d'Auvergne a décidé d'intenter, sur ma proposition, un recours en annulation contre neuf des treize décrets parus le 15 février au Journal officiel.

Rappelons les faits qui nous ont amenés à prendre cette grave décision.

En mai 1980, à l'initiative des présidents de régions socialistes, s'est tenue une réunion de l'ensemble des présidents de conseils régionaux. Ces derniers s'étaient entendus sur un programme minimal dont l'objectif essentiel était de proposer une extension des pouvoirs et des compétences des régions.

Les présidents de région socialistes avaient accepté de souscrire à cet engagement minimal, mais faisaient déjà remarquer que seule une politique plus volontariste pouvait réellement répondre aux problèmes des régions, notamment en matière de défense de l'emploi. Ils demandaient en outre que le Premier ministre organise une réunion de travail afin que le gouvernement prenne en compte les propositions et y donne suite.

Le 15 octobre, la réunion de travail avait lieu et le Premier ministre annonçait que le gouvernement envisageait de prendre des décrets qui devaient aboutir à ce que « les capacités régionales (soient) considérablement accrues », selon les propres termes de Raymond Barre.

Mais on pouvait déjà constater, lors de cette réunion, que les propositions retenues par le Premier ministre n'avaient qu'un très lointain rapport avec les orientations suggérées en mai 1980.

J'exprimais quant à moi les plus vives réserves : en effet, certaines actions envisagées me semblaient remettre en cause les programmes engagés par le conseil régional d'Auvergne, et j'indiquais clairement dans les observations que je faisais parvenir le 24 décembre au Premier ministre que je n'hésiterais pas, le cas échéant, à intenter un recours en annulation contre certains de ces textes qui me paraissent très largement sortir du cadre fixé par la loi du 5 juillet 1972:

J'ai constaté, sans surprise, à la lecture du Journal officiel du 15 février 1981, que le gouvernement avait, dans ce domaine, comme dans d'autres, une singulière conception de la concertation.

En effet, non seulement aucun compte n'a été tenu des remarques faites par les présidents de région, mais en outre toutes les craintes que nous avions ont été confirmées : les décrets constituent la plus grave atteinte portée aux régions depuis leur création en 1972.

La région Auvergne, quant à elle, a au moins deux bonnes raisons de refuser ces décrets, puisque deux des plus importantes actions qu'elle a mises en œuvre sont menacées si le dispositif réglementaire mis en place reste en l'état : je veux parler, d'une part, de la politique en faveur du tourisme, et plus particulièrement de l'action essentielle menée par notre comité régional du tourisme, et de la politique de réhabilitation menée en faveur du patrimoine H.l.m., d'autre part.

En ce qui concerne les comités régionaux du tourisme, le décret 81-146 fait obligation à l'Etablissement public régional de limiter sa participation financière à 50 %.

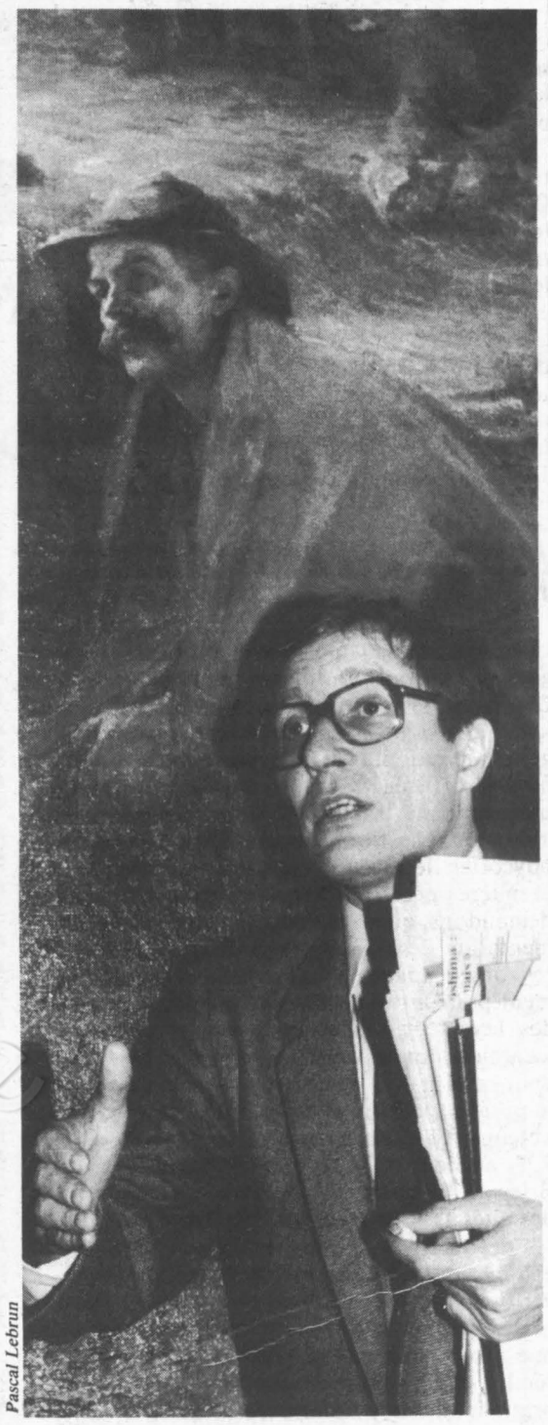
Comment les comités régionaux du tourisme vont-ils désormais pouvoir vivre et développer leurs actions alors que la région assure intégralement, par le versement d'une subvention annuelle, les dépenses de promotion du comité ? Que ce décret entre en application et il mettra les comités régionaux du tourisme dans des situations financières dramatiques.

En ce qui concerne les H.l.m., il faut savoir que la région Auvergne compte un important parc non conventionné et qu'il avait été décidé que le conseil régional interviendrait en sa faveur. Le décret « logement » fait désormais obligation aux régions de n'intervenir qu'en faveur du parc conventionné : moyen d'obliger au conventionnement certains offices qui, à l'heure actuelle et pour d'excellentes raisons, le refusent. Le décret dont il s'agit porte un coup très dur contre une politique voulue par la majorité de gauche du conseil régional et engagée conformément à la loi.

C'est une évidence : les décrets pris le 15 février ne sont, c'est le moins qu'on puisse dire, pas favorables aux régions.

En fait, ils visent tous à faire des assemblées régionales de simples outils d'accompagnement des intentions de l'Etat. Cette politique est inacceptable pour les présidents de région qui ont le souci de défendre la plénitude des attributions de leurs assemblées.

Voilà pourquoi tout doit être mis en œuvre pour promouvoir une véritable régionalisation qui n'a rien à voir avec la conception de la « région croupion » que le président de la République et son Premier ministre veulent imposer. ●



Pascal Lebrun

éducation, recherche, communication) pour la promotion de l'expression diversifiée des identités régionales (et notamment dans le domaine des cultures minoritaires qui sont une des richesses de notre patrimoine) ;

• la mise en place des syndicats d'aménagement et d'équipement tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

LE STATUT DE L'ELU LOCAL ET REGIONAL

Notre projet prévoit un statut général pour les élus qui assure un bon fonctionnement de la démocratie locale :

• un système d'indemnisation normalisé, revalorisé et progressif (lié à la taille de la commune) pour les conseillers municipaux ;

• un système d'indemnités forfaitaires pour les conseillers généraux, élargi aux conseillers régionaux ;

• création d'une caisse de retraite des élus locaux et régionaux ;

• limitation du cumul des mandats (deux au maximum).

LES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

D'autres propositions visent à créer une fonction publique locale unique regroupant les agents des communes, des départements, des régions et certains établissements publics ou sociétés d'économie mixte rattachés à ces collectivités territoriales.

LA REFORME DES FINANCES LOCALES

Elle est, pour terminer, un élément essentiel de nos propositions.

Depuis vingt ans, les collectivités locales assurent une part croissante des dépenses publiques (X 10 de 1959 à 1977 contre X 7 pour l'Etat).

Mais beaucoup d'entre elles n'engagent pas la responsabilité de la collectivité, les transferts de l'Etat ne fonctionnent pas de façon convenable. La réforme proposée doit se traduire par une augmentation des ressources des collectivités locales de 50 % en quatre ou cinq ans :

• en augmentant les transferts de ressources en provenance de l'Etat ;

• en réorganisant la fiscalité locale ;

• en instaurant une taxe foncière annuelle sur les biens immobiliers de toute nature ;

• en remplaçant la taxe d'habitation par un impôt local sur les revenus ;

• en percevant de la taxe professionnelle au niveau des bassins d'emplois.

Telles sont les grandes lignes proposées par notre Parti pour une réforme d'ensemble de la politique d'aménagement, dont l'urgence apparaît de plus en plus évidente chaque jour. ●

Le dur métier de locataire

Des centaines de locataires ne sont guère pressés de voir arriver le printemps: le retour des hirondelles marque aussi la reprise des expulsions interrompues pendant l'hiver

PAR MARIE-JOSE BERNARDOT

CETTE procédure brutale et expéditive ne menace certes qu'un faible pourcentage de locataires. Mais elle est significative d'un rapport de forces systématiquement défavorable au locataire. Vivre en location, c'est de plus en plus se livrer à un véritable parcours du combattant. Cela commence par les tribulations du candidat au logement. Dans les grandes villes, il faut se bagarrer dur pour trouver un appartement. Se lever le matin pour se précipiter sur les petites annonces des quotidiens ; monter des milliers de marches ; faire la queue pendant des heures derrière une trentaine de « concurrents » pour visiter un appartement ; ne pas céder au découragement en entendant pour la énième fois le fatidique « l'appartement est loué »... Mais si la recherche d'un appartement requiert beaucoup de temps et persévérance, l'impératif numéro un c'est l'argent.

En quelques années les loyers ont augmenté de façon délirante. Surtout à Paris et dans les grandes villes. Selon une enquête réalisée par l'Institut national de la consommation — un trois-pièces de 70 m², dans le XIII, le XIVe ou le XVe arrondissement de Paris, valait en 1978 de 1 500 à 1 800 F par mois, charges comprises. Désormais, il faut débourser 2 700 à 3 300 F par mois de loyer si l'on a la chance de dégoter un trois-pièces. Ce type d'appartement est en effet particulièrement recherché puisqu'il correspond aux besoins de la plupart des familles avec un ou deux enfants.

Encore faut-il répondre aux exigences de l'agence et du propriétaire des lieux. Le « bon » locataire, c'est le locataire qui dispose d'un solide revenu — en principe le loyer ne doit pas dépasser 25 % du revenu de la famille — ; les fonctionnaires sont particulièrement prisés : avec eux, pas de risque de loyer impayé à la suite d'un licenciement... Le locataire idéal doit aussi être marié, ne pas avoir trop d'enfants ou d'animaux familiers (ça salit et ça fait du bruit), et avoir de préférence la peau blanche ! Pour s'assurer de tous ces détails, la plupart des agences font remplir un questionnaire de nature très intime à tous les aspirants au logement. Avec fiches de paie et livret de famille à l'appui. C'est le plus riche et le plus « fiable » qui l'emporte... Certes ces pratiques concernent surtout le secteur privé. Mais, à Paris, les listes d'attente pour obtenir un logement H.l.m. sont tellement longues (environ 2 ans) que les candidats au logement sont bien obligés de chercher sur le marché « libre ».

En cas de litige

• « Le dossier du locataire » (15 F chez tous les marchands de journaux) édité par le ministère de l'Environnement fait le point précis de tous les droits (et devoirs) des locataires.

• Avant de recourir à la justice, il est préférable de consulter une organisation représentative des locataires et usagers. Quelques adresses :

— Confédération générale du logement, 32, rue des Bourdonnais, 75001 Paris, tél. : 233.28.72 ;

— Confédération nationale du logement (la C.g.t. du logement), 62, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris, tél. : 700.96.20 ;

— C.s.c.v. 28, boulevard de Sébastopol, 75004 Paris tél. : 272.96.26 ;

... et aussi

— Institut national de la consommation 80, rue Lecourbe, 75015 Paris, tél. : 567.35.58 ;

— Union fédérale des consommateurs (U.f.c.) 7, rue Léonce-Reynaud, 75016 Paris - tél. : 720.30.35.

L'indice Insee de la construction grimpe

Les huit millions de familles qui vivent en location ne sont pas toutes logées à la même enseigne. Trois secteurs coexistent avec des prix très différents et une réglementation spécifique.

• Le secteur « ancien » est encore régi par la loi de 1948, très protectrice à l'égard des locataires (900 000 logements environ) ; les loyers très bas sont fixés chaque année par décret.

• Le secteur social (2 300 000 logements) H.l.m. et I.l.m. : les loyers, relativement modérés, sont déterminés par arrêté ministériel. Les hausses sont actuellement limitées à 10 % maximum par semestre.

(suite en page 8)

(suite de la page 7)

• Le secteur libre (cinq millions de logements). Le loyer est fixé par le bail, contrat « librement » consenti entre le propriétaire et le locataire.

C'est bien sûr dans ces deux derniers secteurs que les tensions sont les plus vives. Officiellement libérés en juillet 1979, les loyers du secteur libre s'envolent : on construit de moins en moins de logements dans le centre des villes alors que la demande y est de plus en plus forte.

Ce déséquilibre de l'offre et de la demande ne risque pas de s'atténuer. En janvier 1981, l'indice Insee de la construction — qui est la base de la réévaluation de la plupart des loyers libres — a grimpé de 15,09 % contre 11,22 % en janvier 1980.

Impossible de boycotter le logement

Et avec l'augmentation du coût de l'énergie les charges sont de plus en plus lourdes. Du coup, les conflits se multiplient entre locataires et propriétaires. « On peut manger du bœuf plutôt que du veau aux hormones affirme Marie-Françoise Legrand, présidente de la confédération générale du logement (C.g.l.), mais il est impossible de boycotter le logement. C'est un bien de première nécessité. C'est pourquoi nous demandons que l'on revienne à une réglementation des loyers. » Acculés, les locataires ont tendance à s'organiser collectivement pour lutter contre les hausses abusives des loyers et des charges. A Cholet, des locataires ont fait une grève des loyers pendant six mois contre les augmentations imposées par la société H.l.m. Ils ont obtenu que la hausse annuelle n'excède pas 9 % au lieu de 20 %. A Saint-Etienne et à Briey (Meurthe-et-Moselle) les locataires des cités H.l.m. refusent de payer les hausses des charges. Partout, la même revendication : « On veut savoir ce qu'on paie, vérifier les comptes... » Les propriétaires privés comme les sociétés H.l.m. d'économie mixte ont tendance en effet à considérer les charges comme un fourre-tout bien pratique. Et à y inclure des frais qui sont légalement à la charge exclusive du propriétaire comme l'impôt foncier ou les gros travaux de réfection. De plus en plus, les locataires veulent obtenir un droit de regard sur la gestion de leur immeuble : par exemple participer au choix de la société d'entretien du chauffage. Bien souvent le propriétaire ne choisit pas la plus compétitive — peu lui importe puisque ce sont les locataires qui paieront l'addition...

Après les charges, les litiges les plus fréquents concernent la non-restitution de la caution. En principe la caution sert à garantir le propriétaire contre les dégradations éventuelles et non pas contre l'usure « normale » des lieux, qui est, elle, intégrée dans le loyer. Pourtant les propriétaires utilisent de plus en plus la caution pour remettre à neuf l'appartement au départ du locataire... Les propriétaires privés ne sont pas les seuls à user de cette pratique. « Après le décès subit d'un locataire, raconte Alain Raillard de la C.g.l., l'office H.l.m. de Gennevilliers a réclamé à sa famille le paiement de deux mois de loyer... pour non-paiement du préavis de départ ! »

Dans le XX[e] arrondissement, rue des Amandiers, d'autres locataires ont réussi à obtenir que le propriétaire — en l'occurrence la Ville de Paris — effectue à sa charge de gros travaux de ravalement et de réfection. Au bout de trois ans de luttes ! Certes les luttes sont toujours plus nombreuses dans les cités H.l.m. : les locataires, relativement protégés par un droit au maintien dans les lieux, sont plus facilement combatifs. Mais les conflits s'étendent de plus en plus au secteur libre. Malgré la peur de l'huissier. « Nous sommes débordés par les demandes de locataires du secteur privé qui cherchent à s'organiser » affirme Marie-Françoise Legrand. L'association de locataires semble en effet le moyen le plus efficace d'améliorer le rapport de forces face au propriétaire. Encore faut-il qu'il y ait un propriétaire unique : pas de luttes collectives possibles dans un immeuble en co-propriété où chaque locataire traite avec un propriétaire différent.

Dans ce cas, l'action judiciaire est la seule voie ouverte en cas d'échec d'une solution amiable. Avec tous les aléas que réserve le recours aux tribunaux.

« La justice applique toujours plus rapidement ses décisions lorsqu'elles sont défavorables aux locataires, affirme Marcel Loarec, responsable du secteur à la Confédération syndicale du cadre de vie (C.s.c.v.). Elle est très lente quand il s'agit d'appliquer une décision à l'encontre du propriétaire. » Ainsi à Argenteuil, les huissiers n'ont pas jugé bon de signifier un jugement défavorable à la société H.l.m. Logirep dans une affaire de grève des charges. Alors que ce jugement restait inappliqué, la société Logirep a fait appel... et a demandé des jugements en référé pour expulser rapidement les mauvais payeurs.

De simples « recommandations »

Pourtant, les accords « Delmon » ont été signés au niveau national entre organismes représentants des propriétaires et des locataires réunis au sein de la Commission « Delmon » depuis 1972. Mais ces accords sont considérés par de nombreux tribunaux comme de simples « recommandations » sans aucune force de loi. Depuis des mois un projet de loi traîne dans les tiroirs du ministère de l'Environnement : il reprend une partie des accords Delmon (bail de 3 ans minimum, caution de deux mois de loyer maximum, etc.) mais ne prévoit aucun droit nouveau pour les locataires pas plus que la reconnaissance des organisations d'usagers.

Michel d'Ornano s'est publiquement engagé à faire passer ce projet de loi à la prochaine session parlementaire.

« Même amputé, ce projet de loi a au moins le mérite de limiter l'arbitraire des propriétaires, affirme Marie-Françoise Legrand. Mais il n'est pas évident qu'il soit voté avant les élections ! Bien sûr, si jamais la droite perdait les élections, cela changerait beaucoup de choses ! » ●

PARIS

Goutte-d'Or : la stratégie du dégoût

Une bonne solution pour vider des locataires indésirables : leur rendre la vie impossible. C'est ce que des promoteurs en mal de rénovation juteuse sont en train de faire à la Goutte-d'Or

PAR EMMANUELE PLAS

A la veille du printemps, on est inquiet à la Goutte-d'Or. En effet le 30 mars, à Paris, sonne le glas des expulsions pour les locataires. Le printemps 1980 avait vu des expulsions par immeubles entiers. Depuis plusieurs mois (voir « l'Unité » n° 390) les locataires et les militants — socialistes au premier rang — se battent contre la rénovation sauvage et privée qui chasse depuis 1978 les habitants de cette partie du XVIII[e] arrondissement située entre la rue Ordener, la rue Marx-Dormoy, le boulevard de la Chapelle et le boulevard Barbès.

Dernièrement, à l'occasion d'une conférence de presse, le Comité logement de la Goutte-d'Or demandait qu'un plan d'urbanisme soit élaboré pour le quartier après consultation de ses habitants : « La majeure partie des bâtiments, déclarait Catherine Chardin, une animatrice de cette association, peut être conservée et réhabilitée ; aussi nous demandons l'intervention des pouvoirs municipaux par l'application du droit de préemption de la Ville de Paris. Tout immeuble ainsi remis en état pourrait être loué en H.l.m. et ouvrir droit aux prestations et allocations prévues par la loi. »

Car pour cause de spéculation, tout est bon aux propriétaires, anciens ou nouveaux — notamment les banques et les sociétés civiles immobilières —, pour laisser pourrir les immeubles et au besoin les y aider. Un vandalisme qui n'est qu'un aspect des nombreuses pressions exercées pour vider locataires et petits propriétaires.

Ainsi au 9, rue de la Goutte-d'Or, un immeuble où vivaient treize personnes. Au début de l'année 1980 vient un architecte de la préfecture qui déclare aux locataires : « Votre immeuble va sûrement être déclaré en péril. Il sera probablement nécessaire de vous reloger. Mais pour l'instant, ne bougez pas et ne vous inquiétez pas : on vous proposera quelque chose. » Plus de nouvelle, jusqu'au samedi 29 mars où le même architecte passe dans la soirée et déclare tout à coup un arrêté de péril d'urgence et une évacuation immédiate ! Voilà les treize locataires (parmi lesquels des personnes âgées, des enfants) sur le trottoir un samedi soir avec, pour unique consolation de la part d'un employé de la mairie, présent sur place : « Trouvez-vous un hôtel et on verra ça lundi ». Certains d'entre eux n'ont même pas pu ramasser le minimum d'affaires nécessaires avant la pose des cadenas sur leur porte ! Depuis ils ont dû trouver à se loger en banlieue ou dans de la famille et n'ont bien entendu reçu ni dédommagement, ni proposition de relogement.

Au 40, rue de la Goutte-d'Or, l'eau est coupée depuis un an. Une famille avec six enfants continue à y vivre malgré cela et malgré des démarches de toutes sortes. Les canalisations ont été sabotées et les logements vides sont occupés par des prostituées. Plusieurs propriétaires, dont des petits copropriétaires, ont été obligés d'abandonner leur logement à cause d'un propriétaire plus important qui ne payait plus les charges et demeurait introuvable. Auparavant, ce propriétaire avait tenté de décourager les locataires dont un épicier en faisant plusieurs procès qu'il a perdus. Mais il n'en effectuait pas pour autant les réparations. Il n'y a pas de concierge et les ordures s'accumulent dans la loge : « J'ai fait des démarches pour être relogée (elle a même écrit au président de la République) et on m'a proposé un appartement dans la cité de transit d'Orly-Lilas : les robinets avaient été arrachés, il n'y avait plus ni porte ni fenêtre » dit cette mère de six enfants. Un autre locataire témoigne « Ça fait trente-deux ans que j'habite là. Il n'y a plus que trois locataires sur vingt-neuf qui ont encore la lumière. On va chercher l'eau chez les commerçants ». Au 43, rue du Nord, chez Louis Migeon, le plafond est tombé. Il est inscrit prioritairement au fichier des mal-logés depuis 1977.

Et les loyers n'en augmentent pas moins : ainsi à l'hôtel d'Espalion, 6, rue Emile-Duployé (un hôtel meublé habité par des travailleurs africains), certains payaient déjà en 1977 300 F par mois pour une chambre de 10 m² sans confort. Les hausses se sont succédé à un rythme effréné : 400 F en 1978, 650 F en 1979, 800 F en 1980. Ces prix sont tout à fait illégaux. Le loyer ne devrait pas, selon la préfecture, dépasser 250 F par mois. Les pressions, les sommations de déguerpir, les assignations en référé d'heure en heure se multiplient pour chasser les locataires : coupure de l'eau chaude, coupure du chauffage alors que les locataires ont payé le mazout, coupure de l'électricité dans l'escalier. Dernièrement le propriétaire a voulu intimider les travailleurs en faisant murer les chambres vides.

C'est ainsi qu'on vit à la Goutte-d'Or. Et chaque semaine c'est un nouvel immeuble qui est menacé. Les promoteurs accélèrent leurs pressions ! Le R.e.r. en direction de Roissy et la station la Chapelle vont être bientôt terminés. Mais la population se bat, elle aussi, immeuble par immeuble. Au 18 bis, rue de la Goutte-d'Or, le tribunal vient d'autoriser les locataires à ne pas payer leurs loyers tant que les travaux ne seront pas effectués. Et puis il y a eu l'exemple — retentissant pour le quartier — du 6, rue Laghouat. Dans cet hôtel meublé vivent cinquante locataires, tous maghrébins. Certains habitent là depuis vingt ans. En jan-

Un numéro exceptionnel de « Témoignage chrétien »

Peut-on être chrétien et giscardien ?

Combien de fois n'avons-vous pas entendu la question : « Peut-on être chrétien et communiste ? »

C'est une vraie question. Nous en avons parlé plus d'une fois. D'autres aussi l'ont fait : que de débats, de discussions, de conférences sur ce thème !

Jamais, en revanche, ne vient à l'esprit cette autre question : « Peut-on être chrétien et giscardien ? »

Comme si l'adhésion aux thèses et aux pratiques du libéralisme ne faisait pas problème aux yeux de l'Evangile !

Comme si l'inégalité sociale et l'inégalité tout court étaient acceptables pour un chrétien !

Comme si l'élitisme était une valeur qui ne faisait pas obstacle à l'exercice de la solidarité !

Comme si un chrétien pouvait admettre que soient dissociées les libertés personnelles de l'homme et ses droits sociaux !

Comme si le croyant pouvait accepter sans s'interroger un système qui honore l'Eglise de Dieu pourvu que l'Evangile de Jésus-Christ soit mis en berne !

Ce débat, « Témoignage Chrétien » a décidé de l'ouvrir.

Commandez dès à présent le prochain numéro de « Témoignage Chrétien ».

BON DE COMMANDE

TEMOIGNAGE CHRETIEN N° 1 913

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Code ..... **Ville** .....

Commande ... exemplaire de T.C. et joins mon paiement - CCP 5023 99 S Paris

Tarifs :
le numéro 8 F
de 2 à 5 numéros, 7 F l'exemplaire
de 6 à 10 numéros, 6 F l'exemplaire
de 11 à 20 numéros, 5 F l'exemplaire
plus de 20 numéros, 4 F l'exemplaire.

TC - 49 Fbg-Poissonnière 75009 PARIS

publicité



Pascal Lebrun

Canal 75 ne renonce pas

Le premier jour, on s'est contenté du brouillage, le lendemain, à l'heure du laitier, la police est intervenue pour faire taire Canal 75, interpeller trois de ses responsables, saisir son matériel pour « flagrant délit » d'émission en contravention avec le monopole.

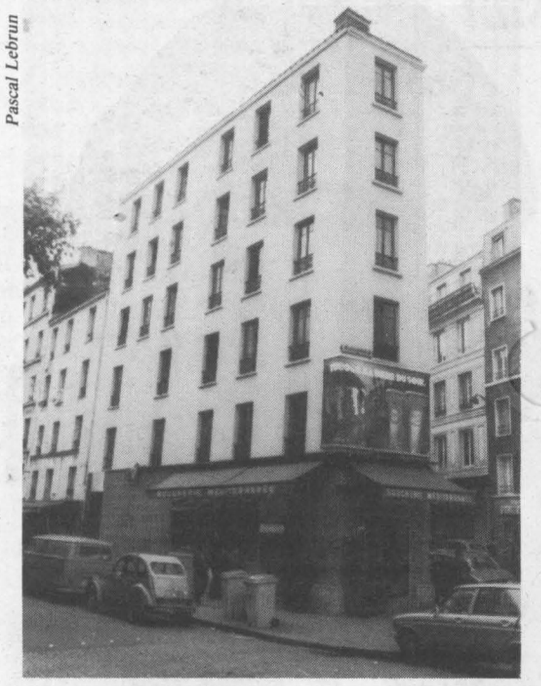
Le Pouvoir n'a donc pas davantage supporté cette nouvelle expérience de radio locale qu'il avait accepté les précédentes. Ce qui démontre, comme l'a souligné Laurent Fabius, que « le discours giscardien sur la liberté d'expression est totalement contredit par les faits ».

Les animateurs de Canal 75, notamment Maurice Séveno, Thierry Mendès-France, Gran di Sculio, Patrick Fabias, n'ont pas renoncé pour autant. Ils continuent à garder pignon sur rue au 65 rue Villiers-de-l'Isle-Adam (XX^e^) ce qui les différencie des autres tentatives faites jusqu'à présent. Autre différence : Canal 75 est une radio clairement située à gauche, nullement liée au P.s. mais se voulant proche de lui. Georges Sarre et Claude Estier en tant qu'élus socialistes parisiens avaient exprimé sur place leur sympathie à Canal 75.



Rue de la Goutte-d'Or.

Pascal Lebrun



ENERGIE - COLLECTIVITES LOCALES

Pas de petites économies

PAR FREDERIQUE DE GRAVELAINE

ELLE est toute neuve, l'école maternelle, brique et ardoise, jolie et lumineuse. Et les élus de Talant, dans la banlieue de Dijon, la font visiter avec fierté : ici, on économise l'énergie. D'abord grâce à l'architecture, ouverte au Sud, préoccupée de recueillir le maximum de soleil. Puis avec l'aide de la pompe à chaleur qui récupère dans l'air extérieur de quoi réchauffer cinq cents litres d'eau à 45 ° au maximum ; elle utilise pour cela de l'électricité, produisant trois fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Une chaudière à gaz assure le complément, chaudière à condensation dont le rendement est de 15 à 20 % supérieur à celui d'autres machines. Des capteurs solaires à air réchauffent la salle polyvalente. Enfin, la régulation de la ventilation permet elle aussi une économie non négligeable : dans chacune des trois classes et dans la salle polyvalente, un thermostat arrête les ventilateurs une fois que les 19° sont atteints. La nuit, tout le système est mis en veilleuse, maintenu à 12°.

Cette installation obéit à deux principes : se contenter d'une basse température, bien suffisante, qui permet à la pompe à chaleur et aux capteurs solaires de fonctionner à leur meilleur rendement tout en réservant l'avenir : n'importe quelle source d'énergie peut s'adapter à ce bâtiment. Second principe, considérer que la somme de petites économies finit par représenter un gain important. En la matière, le mieux se révèle souvent l'ennemi du bien. La réglementation oblige par exemple à renouveler la totalité du volume d'air de locaux comme la salle polyvalente en une heure. Enorme source de gaspillage quand la salle n'est pas pleine. Ici, il a été décidé de ne renouveler que 1,2 % de l'air en cas d'utilisation minimale, quitte à chauffer la totalité à l'électricité si une manifestation sportive remplit la salle.

Résultat : le groupe scolaire économise trente-six tonnes d'équivalent pétrole (T.e.p.) par an. La municipalité socialiste de Talant a d'autres réalisations de ce type à son actif : une école fonctionnant sur le même principe, un gymnase en construction qui sera chauffé par des capteurs solaires à air, les ateliers municipaux où l'eau chaude est fournie par des capteurs (70 % d'économie sur l'année) et le chauffage assuré par des tubes à gaz à rayonnement qui permettent d'économiser près de cinq T.e.p. par an. Enfin, la commune encourage les expériences de maisons solaires. Au total, elle économise sur ses propres charges de fonctionnement deux cents T.e.p. par an, pour un investissement de 7 000 F par T.e.p. en moyenne.

Investissements souvents lourds

Ce surcoût, l'Etat n'en prend en charge qu'une faible partie : 400 F par T.e.p. grâce à une aide de l'Agence pour les économies d'énergie. L'Etablissement public régional intervient beaucoup plus nettement, subventionnant à 80 % les systèmes originaux et exemplaires, comme l'école maternelle et la salle des sports.

Priorité aux économies d'énergie : depuis que le conseil régional de Bourgogne est à majorité socialiste, cinq millions de francs y ont été investis en 1979-80, six millions sont prévus pour 1981, soit 3 % du budget. « Nous comptons étendre notre action, dit Pierre Joxe, président du conseil régional. Nous savons que nous sommes sur la bonne voie : les crédits que nous dégageons sont très rapidement consommés. »

La mairie de Talant avait organisé, les 26 et 27 février, un colloque sur les moyens d'action des collectivités locales en matière d'économie d'énergie et d'énergies nouvelles. Michel Houelle, maire de Talant, insiste sur leur rôle d'entraînement, lorsqu'elles luttent contre le gaspillage, lorsqu'elles développent les transports en commun, lorsqu'elles récupèrent verres et cartons ou chaleur, lorsqu'elles informent les citoyens.

Mais, premier obstacle, les aides ne couvrent pas les surcoûts, loin de là. Si bien que des proporiétaires de maisons individuelles hésitent à se lancer dans ces investissements ; à Talant, sur cinquante-cinq permis de construire déposés en huit mois, une douzaine seulement utilisait des serres ou des capteurs solaires ; encore la municipalité en est-elle directement responsable... Dans le logement collectif, seule l'approche bioclimatique est prise en compte pour une trentaine de logements sur une centaine. Quant à l'habitat existant, il se heurte à bien des difficultés : les investissements économisant l'énergie sont souvent très lourds surtout lorsqu'ils font intervenir des éléments solaires.

Dans le logement social, les organismes H.l.m. multiplient les actions d'économie et de substitution d'énergie : ils économisent aujourd'hui plus d'un million de T.e.p. chaque année grâce à l'isolation et aux renégociations de contrats de chauffe. Les travaux légers apporteront une économie annuelle de 300 000 T.e.p. à partir de 1983. Quant aux gros travaux, leur engagement est ralenti par la nécessité imposée par le gouvernement de conventionner l'ensemble de leur parc lorsqu'ils veulent rénover un ensemble. Procédure qui pose bien des problèmes et risque de défavoriser les locataires. Malgré tout, les objectifs des H.l.m. pour 1980 restent ambitieux : 1,7 million de T.e.p. économisées annuellement auxquelles s'ajoutent 700 000 T.e.p. dues aux énergies — géothermie, bois, charbon, pompes à chaleur — qui auront alors complètement remplacé le fuel.

Réhabiliter les « passoires à calories » ?

A première vue, le poste « énergie » représente assez peu pour les collectivités locales : une consommation de cinq millions de T.e.p. sur les 188,6 du pays et « seulement » 10 % environ du budget de fonctionnement des communes. Mais l'augmentation prévisible du fuel, du gaz et de l'électricité, fait craindre le pire pour la décennie à venir. Certains élus estiment que ce poste pourrait grever la moitié de leur budget avant peu, leur interdisant toute politique municipale.

Conscients du problème, bien des élus socialistes réagissent aujourd'hui. Par exemple dans la région Rhône-Alpes où une association de conseil les aide à établir le diagnostic de leurs équipements, à voir quelles mesures pourraient être prises rapidement, avec la meilleure rentabilité. Un éclairage public bien conçu, une régulation du chauffage des bureaux, un entretien méticuleux des installations, cela ne coûte guère mais permet souvent d'économiser beaucoup. Surveiller la ventilation des gymnases, par exemple, couvrir le bassin d'eau d'une piscine, peut offrir des gains de 30 à 50 % sur la consommation d'énergie...

Produire de l'énergie est une autre histoire, nécessairement plus lourde en investissements, qu'il s'agisse d'expoiter un site hydro-électrique ou de faire appel à la géothermie. Les collectivités ont sans doute le droit de se lancer dans ces opérations mais ici comme souvent ce sont les moyens qui manquent le plus. Et l'exploitation des énergies locales, échappant au contrôle des collectivités, risque fort de satisfaire les appétits privés...

Reste une tâche de première importance que seuls les élus locaux, dans les communes ou dans les régions, peuvent assurer : la prise en compte par l'urbanisme des nécessités énergétiques. Les grands ensembles « rationnels » de l'architecture moderne ou les banlieues pavillonnaires ont pour l'instant complètement laissé de côté le problème. Aujourd'hui, on se demande s'il est utile de réhabiliter les ensembles « passoires à calories ». Revoir les plans d'urbanisme en fonction du recensement des ressources locales, retrouver une cohérence qui fait bien défaut, politique qui s'intéresserait à la fois à la typologie du terrain, à sa climatologie, à la nécessité des déplacements, au désir de retrouver dans un même quartier les fonctions de travail, d'habitat et de loisir... Beaucoup de contradictions à résoudre dans ce programme. Peu d'élus manifestent la volonté de s'y atteler, pressés de gérer au jour le jour. Mais s'ils ne s'en chargent pas, qui le fera ? ●

vier 1980, l'électricité a été coupée parce que le propriétaire et le gérant ne payaient pas. Au mois d'octobre dernier un entrepreneur qui avait une promesse de vente du propriétaire n'hésitait pas à faire le coup de poing contre les locataires et muraient les portes même lorsque les chambres n'étaient pas encore vides. Les locataires se sont défendus. Grâce au Comité logement, grâce aux interventions des élus socialistes du secteur ils ont obtenu de payer eux-mêmes l'électricité, l'eau ; ils ont pris en charge le nettoyage de leur hôtel, ils ont fait eux-mêmes le minimum de travaux sur la façade pour que leurs chambres ne soient pas inondées et le 18 octobre ils ont invité les habitants du quartier. Mais que se passera-t-il le 30 mars ?

Et pourtant, quand ils le veulent, les pouvoirs publics peuvent pallier la désaffection des propriétaires. Ainsi au 28, rue de la Goutte-d'Or, dans un immeuble en copropriété où résident seulement quelques copropriétaires. En 1978, cet immeuble a été squatterisé puis est devenu un lieu de prostitution et s'est complètement dégradé. Sur l'intervention de Daniel Vaillant, conseiller (P.s.) de Paris, élu du quartier, la préfecture a entrepris d'office des travaux confortatifs, qui ont permis aux occupants de bonne foi de demeurer dans leur logement, avec des conditions de vie sensiblement améliorées.

« Si ce quartier connaît les difficultés actuelles, c'est en toute priorité à cause de la politique d'abandon des pouvoirs publics et de la majorité de droite depuis des dizaines d'années : pas d'équipements collectifs, pas de constructions d'écoles neuves, pas de rénovations d'écoles existantes, pas de constructions de H.l.m., véritablement la politique du laisser-faire et du pourrissement » déclare Daniel Vaillant.

Quant à Jean-Pierre Pierre-Bloch, député U.d.f. du secteur, l'homme qui a fait fermer les lupanars du quartier — la prostitution ne s'en est que mieux répandue dans tous les immeubles de la Goutte-d'Or, l'admirateur des C.r.s. — qui depuis deux ans pratiquent la chasse au faciès créant une image d'insécurité pour ce quartier — il veut réhabiliter la Goutte-d'Or mais en faisant appel aux sociétés privés d'H.l.m. ou bancaires.

Le maire de Paris, de son côté, ayant semble-t-il tiré la leçon de l'échec de la réhabilitation de l'habitat, se rangerait aux propositions des élus socialistes qui interviennent sur ce sujet à chaque occasion au Conseil de Paris, notamment en ce qui concerne l'acquisition par la Ville de terrains ou d'immeubles à vendre (grâce au droit de préemption). Mais Chirac s'il parle de préemption ne dit mot des conditions de réhabilitation de ces immeubles. Pour les socialistes, seule la réhabilitation par l'Office public d'H.l.m. peut assurer aux locataires le droit aux prestations et aux allocations sociales prévues par la loi et garantir le maintien des habitants. En somme, une politique de logement social qui n'est pas seulement valable pour la Goutte-d'Or et qui décourageait assurément promoteurs et spéculateurs de tout poil. Mais cet objectif-là peut-il être celui de Chirac ? En laissant vider par les spéculateurs les arrondissements populaires de Paris on modifie la composition sociologique de ces quartiers. Dans l'intérêt électoral évident de certains. Suivez mon regard. ●

TELEVISION

Le kidnapping de "la Chartreuse de Parme"

Dans un pamphlet intitulé "Télémafia", Claude Autant-Lara raconte comment les technocrates des médias de l'Etat lui ont volé un travail de deux ans

PAR SERGE RICHARD

AU voleur ! Non seulement le Pouvoir a confisqué politiquement la télévision mais encore ses créatures y ont pris l'habitude de pratiques commercialo-financières parfaitement répréhensibles. De l'utilisation de ses fonctions à la télévision pour vendre tout autre chose, jusqu'aux magouilles dans la confection des émissions — en passant par la toujours vivace publicité clandestine — l'odeur de fric pas très propre rivalise avec le fumet des intrigues de cour. Alors, quand un livre intitulé « Télémafia » (éditions Alain Lefeuvre) vient nous raconter une de ces sordides histoires, on a envie de dire à l'auteur : bof, mon bon monsieur, pourquoi nous intéresserions-nous spécialement à l'affaire dont vous êtes victime, plutôt qu'à tant d'autres qui font la trame quotidienne des médias d'Etat ?

Seulement voilà : ledit auteur s'appelle Claude Autant-Lara. Et il force notre attention pour au moins deux bonnes raisons. Primo, parce que cet homme de grande culture n'a pas sa plume dans sa poche et qu'il révèle dans le pamphlet un talent peu courant. Secondo, parce que la réussite de sa carrière cinématographique empêche qu'on mette sur le compte d'on ne sait qu'elle rancœur de créateur raté ces deux cent quatre-vingts pages de juste colère et de saine vindicte.

On savait, certes, qu'il y avait du Voltaire dans l'auteur de « l'Auberge rouge », mais c'est encore plus évident quand Autant-Lara traite les mésaventures d'Autant-Lara. Résumons : à Autant-Lara, consacré comme « le » cinéaste stendhalien par excellence après « le Rouge et le Noir », la télévision s'était tout naturellement empressée de demander une collaboration de ce type. Ce fut, d'abord, en 1971, « Lucien Leuwen », torpillé à l'O.r.t.f. trois jours avant sa préparation et que sauvera seule l'obstination d'Autant-Lara, dans les studios de Technisonor. Puis vient « l'affaire de la Chartreuse ».

« La Chartreuse de Parme », Autant-Lara en rêve comme de quelque chose d'absolument vital, l'imbécile ! Avec un beau cynisme ses interlocuteurs de la télévision le sentent et lui imposent un contrat léonin signé en mai 1973. Deux ans durant, deux longues années, Autant-Lara se consacre exclusivement à son travail d'adaptation : un énorme labeur, des centaines de pages, remises entre avril 1974 et mai 1975. Le patron d'Antenne 2, Marcel Jullian, s'enthousiasme. Mais pas les technocrates : trop cher... trop long... Et puis, plus de nouvelles.

Le naïf cinéaste écrit à Giscard d'Estaing : il attend encore la réponse, car on ne peut guère considérer comme telle un vague message du chef de cabinet. Les petits barons de la télévision — en l'occurrence, de Technisonor, société satellite des chaînes françaises —, tout en continuant à amuser le tapis pour ne pas entreprendre « la Chartreuse », refusent à Autant-Lara le rachat de son propre scénario : il ne peut même pas le tourner ailleurs !



Claude Autant-Lara pendant le tournage de « Lucien Leuwen », roman inachevé de Stendhal.

Sygma

« Chroniques italiennes »

Enterrement de première classe ? Ce serait encore trop beau... En fait, c'est un hold-up qui se prépare. Cependant qu'on lui réclame impérativement une version plus courte, Autant-Lara apprend, par accident, que la R.a.i. italienne prépare... une « Chartreuse », à partir de son propre découpage. « A partir », car l'auteur apprend ensuite qu'un mystérieux adaptateur est en train de rédiger — pour F.r.3, cette fois — un nouveau script : Maurice Cazeneuve.

Heureux hasard : ce réalisateur, quelques semaines auparavant, était encore directeur de F.r.3 et... administrateur de Technisonor ! Et hasard supplémentaire, cette société, justement, résilie le contrat d'Autant-Lara quelques jours plus tard. Le (mauvais) tour est joué.

L'affaire ne s'arrêtera pas là et elle n'est d'ailleurs pas terminée : l'Italie s'apprête toujours à tourner « la Chartreuse ». Elle y parviendra bien, peut-être même sous la signature assez prestigieuse de Mauro Bolognini. Si du moins celui-ci, apprenant tout, n'imite pas Luigi Comencini qui, une fois au courant de l'arnaque frappant son confrère français, a refusé d'en être complice.

Qui pourrait en vouloir aux Italiens ? Après tout, c'est une magouille bien de chez nous qui a abouti là, après quelques épisodes supplémentaires dont peuvent être fiers des gens comme Claude Contamine, Claude Barma le Parrain, l'inénarrable Arthur Conte et le nommé Horbette, directeur des programmes de F.r.3 qui téléguide « la Chartreuse » italienne... C'est la justice de ce côté-ci des Alpes qui, saisie par Autant-Lara, donne tort à la victime, et c'est tout juste si le volé n'est pas traité de voleur... Et c'est un ministre français de la Culture qui prodigue au cinéaste belles paroles et promesses papelardes...

« L'art de mentir s'est singulièrement perfectionné depuis quelques années. Donc : jamais de vérité ! (...) Sois insignifiant. Donne dans le lieu commun, élégant et vide. Ne dire absolument que des choses communes et, surtout, rien qui s'écarte de l'opinion de la Société dans laquelle tu vas entrer » : adaptateur de « Lucien Leuwen », Autant-Lara doit garder un souvenir aigre-doux de ces conseils du père de Lucien à son fils. Pour ce qui touche à la corruption, à l'arrivisme, à l'hypocrisie et à l'affairisme, la royauté louis-philipparde n'était jamais qu'une prémonition de la monarchie giscardienne. ●

LIVRES

L'esclave de l'amour

Esclave, Sally Hemings maîtresse quarteronne de Thomas Jefferson, le fut doublement : par sa race et par son sexe. Dans "la Virginienne", Barbara Chase-Riboud nous raconte son incroyable destin



Barbara Chase-Riboud

PAR MICHELLE COQUILLAT

« La Virginienne », *par Barbara Chase-Riboud, Albin Michel.*

A Paris, en 1789, Thomas Jefferson, l'un des pères de la Révolution américaine, veuf déjà, découvre la belle Sally Hemings, une esclave quarteronne que sa fille a amenée avec elle de Virginie, comme femme de chambre. Elle a quinze ans et c'est la fille de l'esclave-maîtresse de son domaine de Monticello. Il devient son amant et le restera jusqu'à sa mort en 1826. Telle est l'histoire de « la Virginienne », une histoire qualifiée sur la jaquette du livre de « love story, émouvante et fatale ». Oui certes. Mais c'est bien autre chose aussi, car, à travers cette aventure qui défraya la chronique mon-

daine de l'Amérique (n'oublions pas que Jefferson fut président des Etats-Unis), à travers la réflexion sur l'esclavage qui l'accompagne, c'est une analyse impitoyable de la condition féminine que Barbara Chase-Riboud nous propose.

En vérité, l'anecdote l'a moins intéressée que la façon dont elle put supposer que Sally Hemings la vécut, qu'elle présente comme une esclave consciente, une femme haïssant et chérissant en même temps sa servitude, sachant pertinemment l'utilisation déloyable que son amant fait de l'amour. La dialectique de l'amour est cernée, ici, avec une lucidité sans défaillance. « Aime-moi et reste esclave », dit sans cesse Jefferson à sa maîtresse, attribuant à sa soumission domestique le pouvoir paradoxal que donnerait à la femme, dit-on, son abandon au maître despotique qui entend justifier, lui, sa propre maîtrise par l'acceptation qu'elle consent à son avilissement.

Le mythe du mâle par excellence

Raisonnement naturellement compliqué, comme on le voit, parce qu'il est, bien sûr, fondé sur une traîtrise. « Je t'aime parce que tu es esclave », susurre alors l'amant à sa belle métis. La liberté serait, en vérité, la perte de cet amour, et Sally la redoute en même temps qu'elle la désire désespérément pour ses enfants. Il faut dire qu'elle et les siens sont blancs de peau, ils donnent au maître l'enivrante sensation de posséder des êtres identiques à soi. Jefferson vit alors le mythe du mâle par exellence : maître absolu d'une famille qui ne peut lui échapper et qu'il s'offre le luxe de prétendre « aimer », luxe d'autant plus satisfaisant qu'il est inhabituel (car après tout ce sont des esclaves), qu'il en décide en toute liberté et qu'il se met par là même en dehors de la société. En vérité il est Dieu.

Mais Barbara Chase-Riboud montre peu Jefferson. C'est Sally — et, en contrepoint, sa mère Elizabeth — qui vit pour nous. Ce sont les victimes de cet « amour », elle et ses enfants, dont l'auteur montre l'évolution de la prise de conscience. Ainsi, lorsqu'elle accompagne sa jeune maîtresse à Paris, Sally, adulée, bien enseignée, bien traitée, libre, ne croit pas à l'esclavage parce qu'elle ne se sent pas esclave. La France est un pays qui ignore l'esclavage, elle ne sent peser sur elle le poids d'aucune différence, d'autant plus qu'elle est belle et très admirée.

Cette beauté qui est encore une grâce deviendra, dans la servitude retrouvée, une condamnation. Or c'est parce qu'elle est femme, et contre l'avis de son frère James qui la supplie de ne pas quitter un pays où elle est libre, qu'elle suit Jefferson à Monticello où il rentre pour entamer sa carrière politique. C'est là la condition féminine qu'on lui a inculquée. Madame Dupré, son amie à Paris, ne répondait-elle pas au cri de révolte qu'elle poussait tout de même en s'apercevant qu'elle était enceinte : « Je ne veux pas être aimée. Je veux être libre », par « Tu l'aimes, toi aussi, et il n'y a là aucune liberté ».

Une de ces négresses maudites

Plus tard, Sally s'apercevra qu'il n'y a guère de différence entre elle et toutes les femmes blanches : elles sont toutes esclaves. Elle est alors doublement esclave par la race, mais aussi par l'amour, et Elizabeth, sa mère, sait bien que ce qui sauve l'esclave c'est la haine du maître. « Ce n'est pas ton affaire d'aimer », dit-elle, pleine de sagesse, à sa fille. Or cette race, qu'elle avait oubliée, elle la retrouve de retour en Virginie et elle découvre que l'esclavage est une lèpre sociale. Elle est brutalement confronté à un monde où elle « est » une esclave, une de ces négresses maudites parce que trop belles, terreur des femmes honnêtes et des héritières des grandes maisons. Alors, la conscience d'être une esclave s'insinue en elle, et elle découvre la révolte et la haine.

Jefferson ne la libérera pas de son vivant. Pour ne pas la perdre, une loi pratique interdisant le séjour des affranchis sur le sol virginien. Pour la protéger aussi : des affranchis ont été assassinés non loin de Monticello. Clair raccourci d'une condition de la femme qui doit payer amour et sécurité d'une absolue servitude. Devant ce qui apparaît pour tous une nécessité, l'homme s'offre finalement un autre luxe : celui d'être impuissant à changer cette condition ; et Thomas Jefferson, héros voué au culte des héros, dieu domestique, présente finalement l'image décevante d'un maître agité, désespéré, et plein de contradictions. ●



Loleh Bellon avec les comédiens de « Changement à vue ».

Bernand

THEÂTRE

Loleh Bellon ou le regard de l'actrice

Comédienne passée à l'écriture dramatique, Loleh Bellon, après "les Dames du jeudi" et "Changement à vue", tient un nouveau triomphe avec "le Cœur sur la main". Son mystérieux tour de main pour le théâtre "réaliste intimiste" faisant une fois de plus merveille

PAR MICHELLE COQUILLAT

VOILA sept mois qu'au Studio des Champs-Elysées, Loleh Bellon tient un grand succès avec sa pièce « le Cœur sur la main ». L'engouement du public pour ce qu'elle appelle elle-même un théâtre « réaliste-intimiste » indique assez le besoin que l'on a, dans notre pays, d'une forme dramatique capable de présenter, avec simplicité et humour, dans une langue très théâtrale, des problèmes quotidiens profondément liés à la situation sociale que nous vivons et échappant à l'éternelle fiction du théâtre de boulevard, à ses quiproquos rocambolesques et au fatigant triangle du mari, de la femme et de l'amant où s'expose, en général, la misogynie viscérale que l'on prête aux foules. Non que Loleh Bellon se veuille féministe. « Comme je suis une femme, dit-elle, il est assez normal que je parle de problèmes de femmes. » Avec Geneviève et Marcelle, la bourgeoise intellectuelle et la femme de ménage, elle a créé dans « le Cœur sur la main » une relation subtile et ambiguë où s'exprime avec intelligence toute une dialectique de l'amour et de la pitié : « le Cœur sur la main » c'est précisément cet instinct compatissant de la femme à l'abri du besoin, qui n'a même pas « besoin » de travailler, pour la femme vieille, malheureuse et pauvre dont elle attend en retour qu'elle ait le tact de l'aimer sans que cette affection dérange en rien sa propre vie. Le témoin lucide de cet échange est alors le fils qui, bientôt, ne peut plus le supporter et fuit. Car, nous dit Loleh Bellon, Marcelle est intéressée. Elle est « intéressée » par l'affection. Elle aspire les sentiments de Geneviève. Voilà pourquoi elle finit par peser si fort sur elle qui ne faisait, en s'intéressant à cette pauvre femme, qu'une petite chose en passant. Il s'agissait d'être gentille, de se donner bonne conscience à peu de frais tout en récupérant une femme de ménage, ce qui était bien pratique, même si cela était inconscient.

« L'UNITE » : Avez-vous écrit le rôle de Marcelle en pensant à Suzanne Flon qui l'incarne ici de façon si généreuse et intériorisée qu'elle en est bouleversante ?

— LOLEH BELLON : Pas du tout. En réalité je ne la voyais pas, a priori, comme Suzanne. Du moins physiquement. Ma vision des choses était qu'il y avait deux solutions. J'ai souvent remarqué que ce genre de femmes, usées, déformées par la misère, et que j'observe beaucoup, n'a guère le luxe d'avoir un corps normal. Ce sont des gens qui se déforment en grossissant ou en maigrissant. On voit alors des femmes grosses, qui picolent un peu, car il faut bien vivre. C'était ce à quoi j'avais d'abord pensé pour Marcelle. Mais on rencontre aussi « les petites souris ». Des femmes qui ont réduit, qui sont toutes menues, habillées de façon terne, avec des couleurs tristes, des foulards sur la tête et des imperméables. On ne les voit pas. Alors, après avoir beaucoup parlé avec Suzanne, parce qu'on est très amies, que son jugement — très critique et très juste — compte beaucoup pour moi, le rôle s'est rapproché d'elle. Et finalement, c'était la même chose que ce soit une femme grosse ou une « petite souris » comme Suzanne.

— Aviez-vous indiqué vous-même beaucoup des jeux de scène — car après tout vous êtes comédienne — ou bien ont-ils été trouvé par le metteur en scène et les acteurs ?

— Il est certain que je n'écris pas de façon littéraire mais comme une comédienne. Je VOIS la scène quand je l'écris et la pièce est bien à la représentation comme je l'avais imaginée. Compte tenu bien sûr de l'apport personnel des acteurs. Il est possible qu'il y ait des dramaturges qui, en écrivant une scène, l'imaginent dans une maison réelle, dans une pièce réelle. Mais je l'écris et je la vois sur le plateau car c'est le seul endroit pour moi où elle puisse se passer, dans un décor de théâtre. J'avais donc indiqué des jeux de scène qui sont des éléments de la psychologie du personnage. Mais il faut laisser une part de vie à remplir par les acteurs et le metteur en scène. Ce détail du tablier que l'on roule et que l'on cache, tablier si symbolique de sa condition de femme du peuple, c'est Suzanne Flon qui l'a trouvé. Et bien d'autres encore. Moi j'aime particulièrement la façon dont elle fume la cigarette que Geneviève lui offre, en la tenant entre deux doigts, assise au fond de sa chaise, bien calée et les jambes écartées.

— Ne serait-ce pas une tentation pour une comédienne que de faire soi-même la mise en scène de ses pièces ?

— C'est une tentation à laquelle, jusqu'à présent, j'ai toujours résisté, car je crois que plus il y a de regards sur quelque chose, plus cette chose s'enrichit. Le regard du metteur en scène. Et aussi le regard de l'acteur, c'est pourquoi j'ai préféré ne pas jouer mes pièces. Ainsi, dans la scène où Geneviève vient annoncer à Marcelle qu'elle n'aura plus besoin de ses services, Suzanne avait plus de texte et c'est Bouchaud, le metteur en scène, qui m'a demandé de couper une partie, en me disant que, pour donner plus d'intensité à la rencontre, il y avait un moment où il était préférable qu'elle se taise. Et il avait raison. Il valait mieux ici avoir « l'œil » de quelqu'un d'autre, et comme en plus Bouchaud est lui-même auteur, le regard était plus complet, plus professionnel encore. Quant au comédien, son apport est considérable, la part de rêve qu'il met dans son rôle. Sa part de rêve.

— Comment écrivez-vous ? Tout d'une traite ? Sous l'effet d'une lecture ?

— En rêvant justement et la lecture serait trop précise, elle m'empêcherait de rêver. Je ne m'installe jamais à une table pour écrire. Ça me ferait peur. Si j'avais devant moi ma plume et ma feuille de papier, je me dirais : « Maintenant il faut vraiment que j'écrive comme les écrivains », et je ne saurais pas. En fait, je rêve dans la rue. J'écris dans mon lit le matin. Une idée me vient dans le métro. Je note des répliques sur des papiers. J'ai retrouvé récemment quatre répliques de Geneviève et Marcelle sur des relevés de banque ! C'est comme ça que ça me vient.

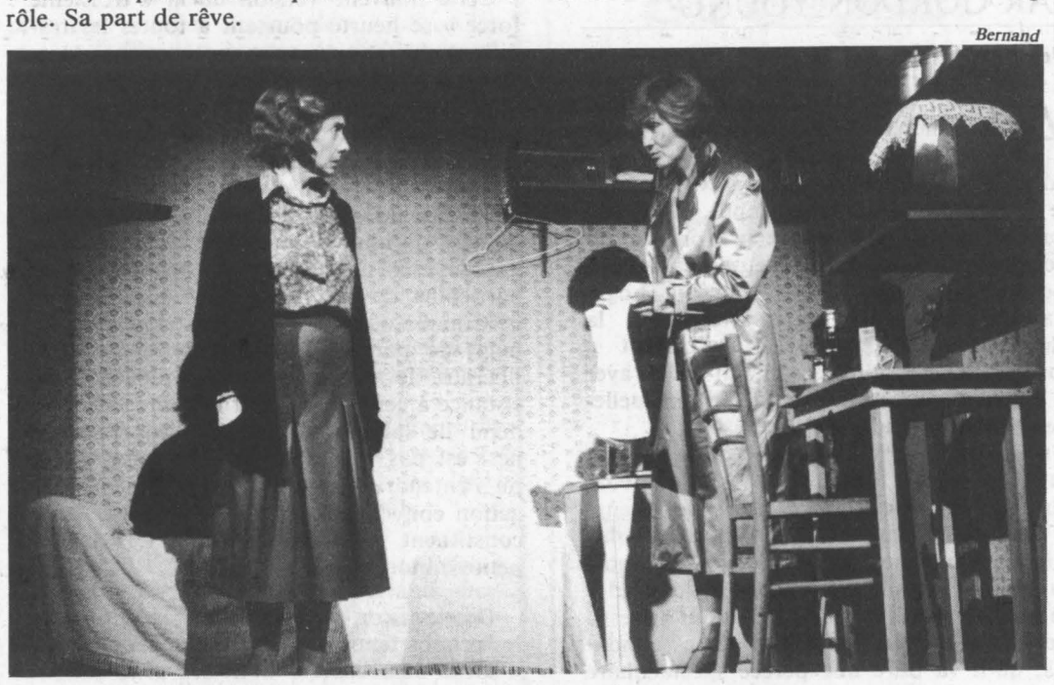
— N'avez-vous jamais pensé écrire pour la télévision, car enfin « le Cœur sur la main » s'y prêterait ?

— Savez-vous que j'étais partie, précisément, d'une idée pour la télévision ! J'en avais écrit trente pages car il me semblait très important de visualiser les lieux : la différence de décor entre les deux chambres, les escaliers, la cour et surtout ce couloir, côté noble, côté pauvre. Je voyais tout cela. Par contre une pièce comme « les Dames du jeudi » ne s'y prêtait pas du tout. On nous avait demandé plusieurs fois de la passer à la télévision. Nous avons été toutes d'accord, les comédiennes et moi, pour refuser. Car des actrices qui, simplement par leur jeu, arrivent à passer de l'âge de soixante, à vingt, ou de huit à trente ans, c'est du théâtre, et rien d'autre. Quitte à filmer, il faut à ce moment-là changer de comédienne chaque fois, ou ça n'a plus aucun sens.

— Vous parlez de « visualiser ». Admettriez-vous qu'une de vos pièces soit montée tout à fait en opposition avec votre première vision ?

— Peut-être... mais plus tard. La première fois qu'on la joue, je crois que je ne supporterais pas qu'elle ne soit pas représentée telle que je l'ai imaginée. Je vois mal, par exemple, « le Cœur sur la main » sans décor, sans tous ces appuis : les aspirateurs, les torchons... Mais une pièce, ce n'est pas que la pièce écrite, c'est aussi tout le travail de la mise en scène et de l'interprétation qui est laissé en creux. Quant tout cela a été fait, alors on peut se payer le luxe de la monter différemment. ●

Bernand



Suzanne Flon et Martine Sarcey dans « le Cœur sur la main » .

AFRIQUE

Avez-vous entendu parler de l'Erythrée?

Si oui, vous êtes très informé car cette guerre de libération d'un petit peuple nomade contre l'occupant éthiopien reste quasi clandestine. Russes et Américains y ont tout intérêt...

PAR GILBERT SANS

UN épais mur de silence et d'hypocrisie entoure l'Erythrée. De trop nombreuses forces progressistes s'abstiennent encore de toute prise de position publique. Sans parler du silence des médias. Généralisé. C'est le règne du mensonge par omission. Combien de Français savent vraiment où se trouve cette « terre de mer » de l'antiquité ?

Depuis vingt ans le peuple érythréen se bat pour son indépendance. La corne de l'Afrique constitue un enjeu géopolitique considérable pour les grandes puissances et les forces étrangères. Les Américains sont en Somalie, les Soviétiques en Erythrée et au Sud-Yémen, les Français à Djibouti. Née à l'automne de 1961, la résistance armée érythréenne à l'occupation étrangère n'a pas cessé depuis. Mais aujourd'hui la guerre s'accroît. Les armes traditionnelles sont remplacées par les bombes à billes et au phosphore, le napalm... La guerre chimique verse indistinctement la mort sur les hommes, les femmes, les enfants. Cultures et végétation sont brûlées. Comme si la caste militaire éthiopienne songeait à une sorte de « solution finale ». Aux côtés de l'armée éthiopienne, les armes et les « conseillers » soviétiques, de plus en plus nombreux. Les Cubains, eux, ont déserté ce guêpier depuis belle lurette.

Le peuple érythréen continue de se battre pour la reconnaissance légitime de ses droits naturels et historiques. Après plus de cinquante années de colonisation italienne, à la chute du fascisme mussolinien, l'heure de l'indépendance sonne pour la Libye et la Somalie : pas pour l'Erythrée. Dominant outrageusement à l'époque les organismes internationaux, notamment l'Onu, les Etats-Unis imposent une fédération avec l'Ethiopie. Progressivement l'Erythrée devient une véritable base militaire américaine, les libertés démocratiques traditionnelles sont supprimées, puis le Roi des rois, le « bon Négus », l'annexe de facto à son empire.

La fragile lueur d'espoir née avec l'élimination du régime honni et corrompu d'Haïlé Sélassié et son remplacement par le Derg, organe de direction des militaires éthiopiens « révolutionnaires », fera rapidement place au désenchantement le plus complet : offensive armée générale contre l'Erythrée, répression impitoyable contre les étudiants et paysans en Ethiopie même. Et depuis vingt ans, de part et d'autre, des milliers de combattants ont payé de leur vie cette guerre de type colonial.

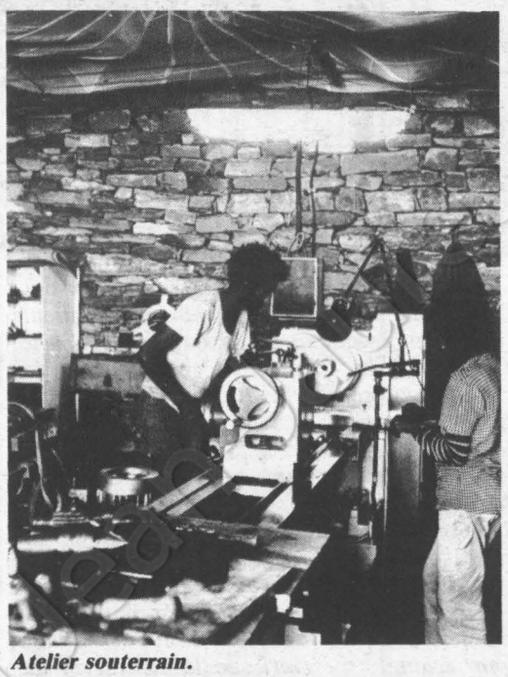
Chaque année à la même période l'armée éthiopienne — équipée « tout soviétique » — déclenche l'offensive. Elle semble cette fois avoir « mis le paquet ». Selon des sources proches de la résistance, plusieurs dizaines de milliers de soldats prendraient part aux tentatives — jusqu'alors infructueuses — de reconquête dans les campagnes, de maintien de l'ordre et de répression dans les villes. Hormis les villes, les zones stratégiques et les nœuds de communications, le territoire érythréen demeure pour l'essentiel aux mains des maquisards du F.p.l.e. (Front populaire de libération de l'Erythrée, progressiste) ; ainsi que la ville de Nacfa dont ils ont fait leur place forte. Depuis 1979 les militaires éthiopiens annoncent d'ailleurs avec constance, il faut le reconnaître, mais sans aucun succès, la chute et la prise de cette ville libre.

Les choses semblent cette fois encore plus précises que la meurtrière répétition annuelle des opérations militaires. En raison d'abord des dissensions internes à la résistance. A l'automne, les troupes du F.p.l.e. et du F.l.e. (Front de libération érythréen, pro-soviétique) se sont affrontées de manière extrêmement sanglante durant plusieurs semaines. De l'avis de tous les observateurs, les combats ont nettement tourné à l'avantage du premier. Le F.p.l.e. aurait même fait plus d'un millier de prisonniers et anéanti entièrement plusieurs unités armées du F.l.e. ; ce qui démontre quand même l'ampleur des affrontements. Considérablement affaibli, le F.l.e. cumule aujourd'hui les handicaps, lui qui devait déjà conjuguer une bien curieuse dialectique « révolutionnaire » : comment persister à appeler « camarade » le pilote — russe — de l'avion — russe — qui vous lâche des bombes — russes — sur la tête ? Le F.l.e. est aujourd'hui moins représentatif que jamais.

Plus périlleuse encore la guerre pour le peuple érythréen en raison du rapprochement intervenu entre l'Ethiopie et le Soudan. Incontestablement une victoire diplomatique importante pour le pouvoir d'Addis-Abeba. Prenons garde cependant à n'en pas tirer de conclusions trop rapides et définitives. Il ne s'agit pas d'un renversement d'alliances, la frontière soudanaise constituant traditionnellement à la fois le poumon et la respiration (informations, communications, vivres, armes, etc.) de la résistance érythréenne. Mais les 500 000 réfugiés érythréens qui ont fui leur pays pillé et massacré pèsent lourdement sur un Soudan favorable à la cessation des hostilités.



Paysans-maquisards.



Atelier souterrain.

Fort d'une légitimité accrue et du large soutien de la majorité des masses érythréennes (le pays compte 4 millions d'habitants), le F.p.l.e. — soutenu par de nombreux Etats arabes et africains progressistes — vient de proposer à l'occupant éthiopien de sortir de l'impasse en présentant un plan de paix en sept points qu'il souhaiterait voir reconnu et accepté par l'Onu, l'Organisation de l'unité africaine (O.u.a.), la Ligue arabe et le Mouvement des non-alignés. Ce plan prévoit essentiellement l'organisation d'un référendum démocratique permettant — un cessez-le-feu étant intervenu — « à la révolution érythréenne et au régime éthiopien de mener une campagne politique en Erythrée, pour que le peuple puisse exprimer sa volonté en toute liberté et sans contrainte aucune... Le vote portera sur les trois points suivants : 1) indépendance totale, 2) fédération avec l'Ethiopie, 3) autonomie régionale... Suivant les résultats du référendum, le peuple érythréen à travers ses représentants élus démocratiquement formera librement son gouvernement ou mettra en place son administration ».

Toute solution politique du conflit est en effet à ce prix. Réponse actuelle du Derg et des « conseillers » soviétiques : le déferlement des chars, le déversement du phosphore et du napalm. Encore plus : depuis mai 1980, des stocks de gaz mortels sont entreposés à Smara, avec les hélicoptères pour les larguer. Plus une seule famille érythréenne qui ne compte aujourd'hui une victime de cette abominable guerre.

Raison suffisante s'il en est, laissant aux vestiaires les subtils marchandages diplomatiques, pour rompre la conspiration du silence autour de la lutte historique de ce peuple. Cette lutte historique, qui plus est, a un contenu : une réforme agraire radicale, la création de cent cinquante écoles clandestines, l'aménagement de 15 000 kilomètres de routes et 25 % du budget de la résistance populaire consacrés aux dépenses de santé. La lutte du peuple érythréen ne s'achèvera qu'avec le départ des forces étrangères... et la fin des rivalités impérialistes dans la région.

Dans son récent avis consultatif sur l'Erythrée le tribunal permanent des peuples (créé par Lélio Basso) lui reconnaissait « la qualité de peuple au sens du droit des Nations unies... et du droit imprescriptible et inaliénable à l'autodétermination ». Rien de plus, rien de moins. Une solidarité active et concrète s'impose d'urgence. Avant que l'Erythrée — les Russes à la place des Américains — ne devienne le Vietnam de l'Afrique. ●

GRANDE-BRETAGNE

La politique du "wishful thinking"

Opposés à l'orientation de gauche du Labour Party, certains dissidents rêvent à une solution de troisième force... prenant leur désirs pour des réalités

PAR GORDON YOUNG

(de notre correspondant)

APRES deux années où elle a semblé dominer le débat politique britannique, Margaret Thatcher est entrée dans l'ère des difficultés. La grève générale de la fonction publique, lundi, a révélé, après celle des mineurs, la profondeur du mécontentement de nombreuses catégories sociales. Et ce n'est pas le nouveau budget d'austérité présenté cette semaine à la Chambre des communes, accroissant à nouveau la pression fiscale, qui va enrayer la vague de morosité qui déferle actuellement sur la Grande-Bretagne.

C'est en se fondant sur cette situation, qu'ils estiment sans issue si le débat demeure circonscrit entre les conservateurs et un Parti travailliste de plus en plus orienté à gauche, que quelques dissidents du Labour viennent de décider de fonder un parti « social-démocrate » dont ils estiment, en s'appuyant sur quelques sondages, qu'il va faire une percée spectaculaire sur la scène politique.

Cette nouvelle version de la « troisième force » se heurte pourtant à toutes les traditions britanniques et notamment à ce système électoral majoritaire à un tour, impitoyable pour les formations qui ne peuvent placer leurs candidats d'emblée en première position. Le vieux Parti libéral en sait quelque chose puisque avec plus de 10 % des suffrages il ne compte aux Communes qu'une poignée de députés. La grande idée des dissidents travaillistes, en particulier de Roy Jenkins, ex-président de la Commission de Bruxelles, était précisément de parvenir à une entente avec les libéraux de manière à donner plus de consistance à cette force intermédiaire. Mais en dépit de laborieuses négociations l'accord ne s'est pas fait et les deux groupes n'ont pu s'entendre que pour tenter de mener une action convergente au Parlement, où ils ne constituent cependant, ensemble, qu'une petite minorité isolée.

Dès lors, on peut estimer très optimistes les propos tenus par les fondateurs du parti « social-démocrate » dont les plus connus sont, avec Roy Jenkins, David Owen, ancien secrétaire d'Etat au Foreign Office, William Rodgers et Shirley Williams, que certains ont déjà surnommée « la dame de fer » du nouveau parti mais qui est sérieusement handicapée par le fait qu'elle a perdu son siège de député aux dernières élections et qu'elle n'est donc plus présente à la Chambre des communes, qui reste, pour les Britanniques, le lieu essentiel du débat politique.

Propos optimistes donc et qui sont du domaine de ce qu'on appelle en anglais le « Whishful thinking », qui conduit certains à prendre leurs désirs pour des réalités. David Owen n'hésite pas, par exemple, à dire que « le parti social-démocrate a des chances de former le prochain gouvernement en 1984 », ce qui voudrait dire qu'il aurait d'ici là réussi à devancer à la fois le Parti conservateur et le Labour Party. C'est aller très vite en besogne !

Il est certain que les travaillistes connaissent depuis plusieurs années une crise sérieuse dont on a vu encore les manifestations lors de leur congrès de Blackpool, en octobre 1980. Ils sont divisés sur la politique économique, sur l'appartenance de la Grande-Bretagne au Marché commun, sur la politique internationale et spécialement sur le désarmement. Avec l'élection de Michael Foot à la succession de James Callaghan, les thèses de la gauche l'ont emporté, ce qui a précipité le départ des « sociaux-démocrates ». Mais ceux-ci sont partis moins nombreux qu'ils ne l'espéraient. Ils comptaient, par exemple, sur l'appui de l'un des principaux leaders de l'aile modérée, Denis Healey, mais celui-ci ne les a pas suivis, préférant demeurer dans le parti en dépit de ses divergences avec les amis de Michael Foot et de Tony Benn.

Tout dépendra en fin de compte de la capacité du Labour de retrouver une certaine cohésion dans ses rangs et de coordonner son action avec celle des syndicats, qui restent une force décisive dans ce pays. S'il y parvient, bien entendu avant les prochaines élections, c'est-à-dire dans les deux prochaines années, on peut prévoir que la tentative de David Owen et de ses amis fera long feu comme toutes celles du même genre qui se sont déjà produites depuis un demi-siècle. ●

Diffusion N.m.p.p. - Commission paritaire n° 52325